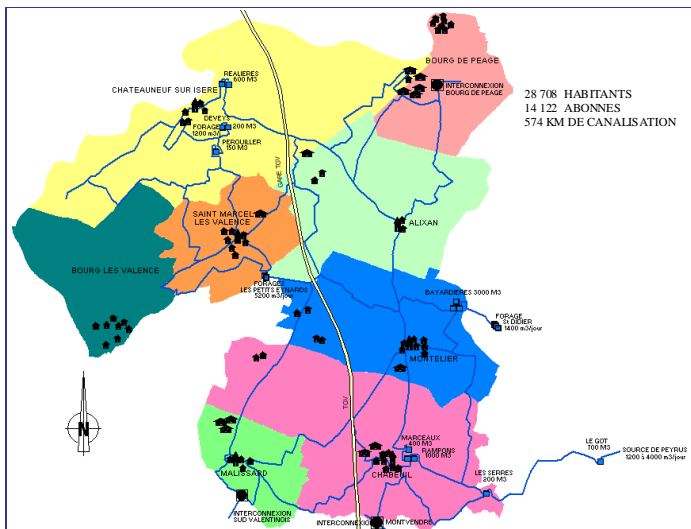




RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL 2022 SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE



S.I.E.P.V. 505 Rue des Petits Eynards - 26320 SAINT MARCEL LES VALENCE

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le 05/07/2023



ID : 026-252600853-20230629-2023_06-DE

SOMMAIRE

Présentation du Syndicat et de sa mission

1 - Des ressources complémentaires de qualité qui ont permis de faire face à la sécheresse de l'été 2022

- 1.1 Des ressources en eau brutes complémentaires
- 1.2 Une eau distribuée en 2022 faiblement chlorée, mais conforme aux normes de potabilité
- 1.3 Une eau 2022 très majoritairement pompée à grande profondeur

2 - Un réseau performant et sécurisé pensé pour limiter les coûts

- 2.1 Un réseau pensé pour limiter les coûts
- 2.2 Des améliorations de réseau qui contribuent à un bon rendement
- 2.3 Un rendement de réseau en légère hausse

3 - Le renouvellement des réseaux et ouvrages

- 3.1 - Des renouvellements de canalisations et de branchements 2022 en demi-teinte
- 3.2 - La recherche d'un nouveau champ captant à Combovin
- 3.3 - Malgré la contre-performance 2022, des investissements sur réseaux structurellement importants

4.- Un relevé réel de chaque compteur deux fois par an

- 4.1 - Depuis 2016, deux relevés réels du compteur par an
- 4.2 - Les périodes de relève 2022
- 4.3 - Une analyse poussée des consommations relevées
- 4.4 - Des courriers de surconsommation en baisse et des dossiers fuites stables
- 4.5 - Des interventions quotidiennes sur les branchements stables
- 4.6 - Evolution des consommations facturées et des abonnés par commune

5 - Deux factures basées sur des relevés réels semestriels

- 5.1 - Depuis 2015, une facture commune d'eau potable et d'assainissement
- 5.2 - Depuis 2016, deux factures réelles par an
- 5.3 - Prix de l'eau 2023
- 5.4 - Facture type INSEE de 120 m3 (tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2023)
- 5.5 - Evolution du prix TTC d'une facture annuelle de 120 m3 (2018-2023)
- 5.6 - Evolution des recettes d'exploitation encaissées 2015-2022

6 - Un niveau de recouvrement élevé et des impayés maîtrisés

- 6.1 - Un recouvrement facilité au maximum pour les abonnés
- 6.2 - Focus sur les encaissements 2023
- 6.3 - Des recouvrements satisfaisants et des impayés contenus car très suivis

7 - Récapitulatif des indicateurs de performance (SISPEA)

Annexe : L'agence de l'eau RMC vous rend compte de la fiscalité de l'eau

En vertu de la loi NOTRe, c'est désormais Valence Romans Agglo qui détient la compétence « eau potable » et c'est à elle qu'il incombe de produire le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPOS) qui résulte de l'application de l'article 73 de la loi N° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et de l'article L.22224-5 du code général des collectivités territoriales.

Destiné à l'information des usagers sur la qualité et le prix du service public de l'eau, il fournit les indicateurs techniques et financiers définis dans le décret N°95-635 du 6 mai 1995 et le décret N° 2007 675 du 2 mai 2007.

Pour autant, sur le territoire du Syndicat, Valence Romans Agglo a redélégué l'exercice de la compétence « eau potable » au SIEPV jusqu'à fin 2026. Il convient donc que le SIEPV continue d'établir son rapport d'activité annuel que le service des eaux de Valence Romans Agglo compilera avec les autres rapports d'activités des autres territoires de son secteur de manière à rédiger le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPOS) 2022 global.

Bien que simple rapport d'activité annuel, ce rapport du Syndicat 2022 comporte tous les indicateurs techniques et financiers d'un RPOS.

Ce rapport d'activité annuel sur l'année 2022 a été présenté au Comité Syndical dans sa séance du 29 juin 2023.

Un exemplaire de ce rapport sera transmis à chaque commune membre du syndicat.

Rapport Annuel et délibération du 29 juin 2023 l'adoptant certifiés exécutoires
compte tenu de leur transmission en Préfecture le 5 juillet 2023.

A Saint Marcel les Valence,

Le Président du S.I.E.P.V.,
Pascal OBOUSSIER



PRESENTATION DU SYNDICAT ET DE SA MISSION

✓ COMPETENCES

Le **Syndicat des Eaux de la Plaine de VALENCE (S.I.E.P.V.)**, dont l'origine remonte à l'année 1953, se compose à ce jour, des communes suivantes :

- ALIXAN,
- BOURG DE PEAGE, (desserte partielle, zone industrielle nord)
- BOURG LES VALENCE, (desserte partielle zone limitrophe de Châteauneuf et St Marcel)
- CHABEUIL,
- CHATEAUNEUF SUR ISERE,
- MALISSARD,
- MONTELIER,
- SAINT MARCEL LES VALENCE.

Il a pour vocation unique l'alimentation en eau potable de ces communes situées à la périphérie Est de l'agglomération de VALENCE. Six communes sont desservies en totalité tandis que les plus grandes, Bourg de Péage (environ 10 000 habitants) et Bourg les Valence (environ 20 000 habitants) ne sont concernées que partiellement (zones limitrophes). Environ 700 habitants desservis sur ces 2 communes.

Nombre d'abonnés raccordés au réseau du Syndicat fin 2022 : 14 122 (+ 291 par rapport à 2021)

Nombre d'habitants desservis en eau par le Syndicat fin 2022 : 28 708 (estimation)

Le réseau de distribution s'est étendu au fur et à mesure de l'adhésion des communes au syndicat et couvre aujourd'hui 99% de l'étendue géographique de ces communes.

✓ MODE DE GESTION

Le **Syndicat** est géré par un comité renouvelé le 31 juillet 2020.

Il est composé de 16 membres soit 2 délégués par commune adhérente.

Le syndicat assure sa mission en **régie directe**.

Il est composé d'un **service administratif de 6 personnes** en charge de la gestion du fichier des abonnés (arrivés, départs), des contrôles post relèves, des dossiers fuites, de la facturation (1^{er} semestre, 2^{ème} semestre, partants), des relances pour impayés, de la comptabilité et des ressources humaines.

Le service technique, qui compte **8 personnes**, assure l'exploitation, l'entretien, le renouvellement et la création des réseaux neufs d'eau potable.

Les gros travaux adduction d'eau potable sont réalisés par l'intermédiaire de marchés publics ; les branchements, l'entretien ainsi que le fonctionnement du réseau sont réalisés directement par les équipes du syndicat.

Les recettes et les dépenses d'investissement et de fonctionnement font l'objet d'un budget conformément à la nomenclature comptable M49.

✓ ACCUEIL DES ABONNES

Le bureau du syndicat est situé 505 rue des petits Eynards à St Marcel les Valence.

Le service est ouvert au public du lundi au jeudi de 8h à 13h et de 13h20 à 16h, et de 8h à 12h le vendredi.

Permanence téléphonique du lundi au jeudi de 8h à 13h et de 13h20 à 17h et de 8h à 13h le vendredi.

En dehors de ces horaires, **numéro d'astreinte** pour les urgences : 06 80 40 72 03

1 DES RESSOURCES COMPLEMENTAIRES DE OU DE FAIRE FACE A LA SECHERESSE DE L'ETE 2022

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le 05/07/2023

ID : 026-252600853-20230629-2023_06-DE

1.1 - Des ressources en eau brutes complémentaires

De sa création en 1953 jusqu'aux années 1990, le Syndicat s'est approvisionné en eau grâce à des ressources superficielles (galeries drainantes de St Didier de Charpey, puits des Petits Eynards à Alixan).

Lorsque ces dernières ont commencé à présenter des taux importants et durables de nitrates et de pesticides à la fin des années 1980 et au début des années 1990, le Syndicat a fait le choix d'abandonner les ressources superficielles trop sujettes aux pollutions et de se lancer dans la recherche de nouvelles ressources de meilleure qualité et présentant moins de risques de pollution.

Depuis les années 1990, le Syndicat compte ainsi deux sources d'approvisionnement en eau qui présentent l'avantage d'être complémentaires.

✓ l'eau superficielle de la source des Tuffs qui produit surtout en hiver et au printemps

Le syndicat achète en gros à la commune de Peyrus toute l'eau produite par la source des Tuffs que le réseau peut absorber, jusqu'à la limite administrative de 4000 m³/jour. Cette eau, issue des contreforts du Vercors, qui contient très peu de nitrates et de pesticides arrive gravitairement dans le réseau et peut ensuite être distribuée, avec peu d'énergie, dans une grande partie du réseau maillé.

Le volume annuel prélevé varie en fonction du débit de la source mais celle-ci est généralement plus productive en hiver et au printemps et moins productive en période d'étiage, de juin à septembre.

Cette eau superficielle est chlorée au minimum pour éviter le développement bactérien.

✓ l'eau profonde de la Molasse qui est surtout prélevée en été sur 3 champs captants

| Champ captant | Situé à | Nb de forages | Profondeur de captage | Product* maxi/jour |
|--------------------|-------------------|---------------|-----------------------|-----------------------------|
| St Didier | Charpey | 2 forages | 260 mètres | 1 400 m ³ / jour |
| Les Petits Eynards | Alixan | 3 forages | 160 mètres | 5 200 m ³ / jour |
| Les Deveys | Châteauneuf/Isère | 1 forage | 200 mètres | 1 200 m ³ /jour |

Pompée à grande profondeur dans la nappe de la Molasse Miocène majoritairement l'été pour compléter l'apport moindre de la source des Tuffs, cette eau profonde est globalement de très bonne qualité tant du point de vue bactériologique que du point de vue physico-chimique (nitrates, pesticides, ...). Elle est faiblement chlorée dans le réservoir principal de Bayardières, là où le temps de séjour de l'eau est le plus important, pour éviter tout développement bactérien. Seul le captage des Deveys présente un taux de nitrates de 40 mg/litre, proche du seuil de potabilité fixé à 50 mg/ litre. Une étude a débouché en 2021 sur un programme d'actions qui commence à être mis en œuvre sur le terrain via le service environnement de Valence Romans Agglo.



Cirque de Peyrus où est captée la source des Tuffs



Pompage profond des Petits Eynards à Alixan

1.2 – Une eau distribuée en 2022 faiblement chlorée mais 100% conforme aux normes de potabilité

L'eau issue des forages profonds des Petits Eynards et des Deveys est distribuée sans traitement. L'eau superficielle de Peyrus ainsi que l'eau de Saint Didier de Charpey qui transite par un bassin semi-ouvert, sont chlorées au minimum pour éviter tout développement bactérien.

De manière générale, l'eau distribuée par le Syndicat est peu traitée et gustativement bonne.

Les 67 analyses effectuées à l'improviste en 2022 par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S., ex DDASS) sur les installations de production et de distribution ont été conformes à 100% en bactériologie et en physico-chimie.

RESULTATS DES PRELEVEMENTS EFFECTUES A L'IMPROVISTE EN 2022 SUR LE RESEAU DU SIEPV POUR LE COMPTE DE L'ARS

| Unités de distribution | Ressources | Zone alimentée | Population desservie fin 2022 | Bactériologie | | Physico-chimie | |
|------------------------|---|--|-------------------------------|-------------------|--------------------|-------------------|--------------------|
| | | | | Nombre d'analyses | Taux de conformité | Nombre d'analyses | Taux de conformité |
| Montéliér Bayardières | Forages de St Didier de Charpey Forages des Petits Eynards Source des Tufts | Alixan, Châteauneuf (village) Bourg de Péage (zone d'activités) Malissard, Montéliér (village) | 13 483 | 28 | 100 % | 28 | 100 % |
| Petits Eynards | Forages des Petits Eynards | St Marcel les Valence | 6 444 | 15 | 100 % | 15 | 100 % |
| Châteauneuf sur Isère | Forage des Deveys | Châteauneuf sur Isère (plateau) Bourg les Valence (en limite St Marcel et Chât eauneuf) | 905 | 9 | 100 % | 9 | 100 % |
| Peyrus | Sources des Tufts | Chabeuil Montéliér (écarts est) | 7 876 | 15 | 100 % | 15 | 100 % |
| TOTAL | | | 28 708 | 67 | 100 % | 67 | 100 % |

Le réseau avait été pensé pour qu'à chaque unité de distribution corresponde une ressource majoritaire. Un site de forage existait à Montéliér, couplé au plus important réservoir du réseau, mais son exploitation a dû être stoppée car l'eau pompée présentait un trop fort taux de pesticides. L'unité de distribution de Montéliér, directement reliée et dimensionnée avec le réservoir pilote du réseau, est donc désormais alimentée par les autres ressources en eau du Syndicat.

Chaque année, les abonnés reçoivent avec leur facture du 2^{ème} semestre une fiche récapitulative qualité de l'eau établie par l'Agence Régionale de Santé (ARS, ex DDASS).

En 2022, 100 % des analyses bactériologiques et physico-chimiques réalisées à l'improviste ont été conformes aux normes de potabilité.

1.3 – Une ressource 2022 très majoritairement pompée

✓ Jusqu'en 2016, des ressources qui étaient traditionnellement équivalentes en volume

Traditionnellement, malgré des variations annuelles liées aux précipitations, les deux types de ressources du Syndicat, à savoir l'eau superficielle de Peyrus et l'eau profonde captée dans la Molasse, fournissent chacune en moyenne la moitié du volume d'eau mis en distribution.

Le réseau a été pensé pour que la source de Peyrus puisse alimenter la quasi-totalité du réseau du Syndicat jusqu'à la plaine. Cette ressource qui descend gravitairement (sans électricité) de la montagne est d'ailleurs privilégiée par rapport aux pompages profonds plus coûteux en énergie. Le Syndicat prend ainsi tout ce que « donne » la source et complète grâce à ses forages profonds dans la Molasse, surtout en été.

✓ Depuis 2017, une diminution de l'eau superficielle et un recours plus important à l'eau profonde des Petits Eynards

Le graphique de la page suivante montre d'une part, en différentes nuances de bleu, les volumes prélevés en profondeur dans la Molasse dans les 3 champs captants du Syndicat, et d'autre part, en vert, les volumes prélevés dans la source superficielle de Peyrus.

Jusqu'en 2016, les volumes captés à Peyrus étaient quasiment toujours équivalents ou supérieurs aux volumes pompés dans la Molasse. **En moyenne, de 2008 à 2016, l'eau prélevée à Peyrus a représenté 949 000 m3 par an et 51% des volumes mis en distribution.**

Ces six dernières années, de 2017 à 2022, le volume d'eau prélevé à Peyrus a chuté en moyenne à 760 000 m3 par an, ce qui ne représente plus que 39% des ressources du Syndicat. Pendant 3 de ces 6 années, soit un an sur deux, le volume fourni par la source des Tufts a été historiquement faible, de 600 000 à 650 000 m3. Bien que les besoins du Syndicat aient augmenté sur cette période, la répétition très rapprochée de ces volumes plancher pris à Peyrus est alarmante. Elle semble montrer une érosion structurelle de cette source superficielle située sur les contreforts du Vercors.

Les ressources profondes dans la Molasse sont donc davantage sollicitées ces dernières années, et plus particulièrement les Petits Eynards.

En effet, compte tenu du taux de nitrates plus élevé de l'eau pompée aux Deveys, ce champ captant a été volontairement utilisé au minimum des besoins depuis plusieurs années, entre 25 000 et 50 000 m3/ an.

Le champ captant de St Didier est quant à lui utilisé quasiment au maximum des autorisations préfectorales à environ 370 000 m3 par an. Il n'est donc pas possible de le solliciter beaucoup plus.

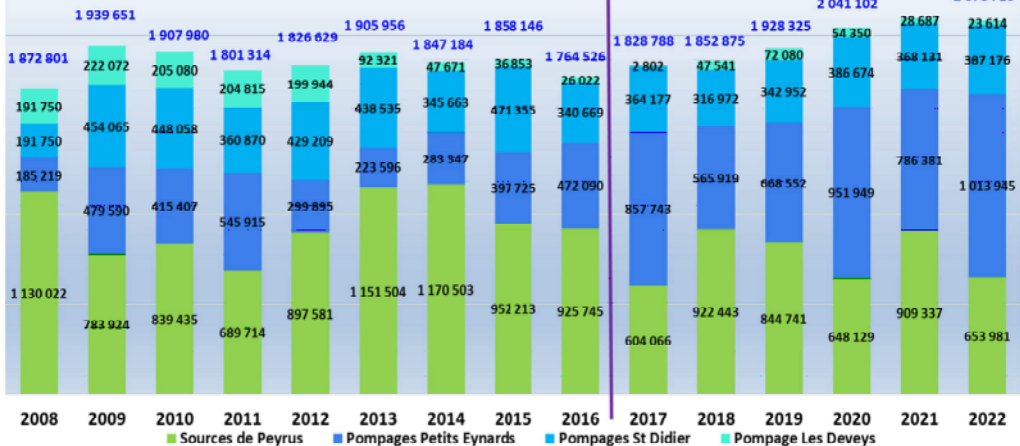
C'est donc le champ captant des Petits Eynards, le principal du Syndicat, celui qui dispose à la fois des capacités de production et des autorisations préfectorales de prélèvement d'eau les plus importantes, qui prend le relais en cas de faible production de Peyrus. Ainsi, en 2022, le champ captant des Petits Eynards a fourni 49% des ressources globales du Syndicat et 71% des volumes prélevés dans la Molasse.

| Ouvrages de prélèvement | | Volume d'eau annuel prélevé dans le milieu | Volume total par champ captant |
|---|--------|--|--|
| Champ captant | Forage | | |
| Petits Eynards | F1 | 356 935 m3 | 1 013 945 m3 49 % des ressources du SIEPV 71 % des m3 pompés |
| | F2 | 153 839 m3 | |
| | F3 | 503 171 m3 | |
| Saint Didier | P3 | 183 088 m3 | 387 176 m3 19 % des ressources du SIEPV 27 % des m3 pompés |
| | P4 | 204 088 m3 | |
| Les Deveys | F1 | 23 614 m3 | 28 687 m3 1 % des ressources du SIEPV 2 % des m3 pompés |
| Volume produit SIEPV | | 1 424 735 m3 | |
| Sources des Tufts - Volume acheté à Peyrus | | 653 981 m3 | 31 % des ressources du SIEPV |
| Volume total mis en distribution | | 2 078 716 m3 | |

Evolution de la production d'eau potable par ressources

De 2008 à 2016, l'eau de Peyrus représente 51% des ressources du SIEPV

Depuis 2017, seulement 39%



Traditionnellement, l'eau de Peyrus représentait la moitié des ressources du Syndicat. Depuis 2017, suite à des sécheresses estivales marquées, elle ne fournit plus que 39% des volumes mis en distribution par le syndicat. Pire, en 6 ans, la source de Peyrus a atteint 3 fois son niveau plancher.

Le forage des Deveys étant volontairement sous-exploité (nitrates) et ceux de St Didier étant déjà quasiment utilisés au maximum, ce sont les forages des Petits Eynards qui compensent.

Durant l'été 2022 particulièrement sec, les services du syndicat ont dû revoir le fonctionnement hydraulique du réseau pour assurer une alimentation à tous les abonnés, notamment en réservant l'eau provenant des Tufts aux secteurs hauts de Chabeuil et de Montélier qui ne peuvent être durablement desservis que par cette ressource.

✓ Été 2022, une optimisation obligatoire des ressources pour fa



Sur les 2 078 716 m³ d'eau potable mis en distribution en 2022, **69%** soit 1 424 735 m³ **ont été pompés à grande profondeur dans les 3 champs captants du Syndicat et seulement 31%** soit 653 981 m³ **proviennent de la source superficielle des Tuffs à Peyrus.**

Suite à un printemps et un été 2022 particulièrement chaud et sec, la source de Peyrus a atteint dès mai 2022 le niveau d'étiage qu'elle atteint d'habitude fin septembre ou courant octobre. Son débit journalier a encore diminué à partir de juin, à un niveau encore jamais atteint, qui s'est heureusement maintenu jusqu'aux pluies de novembre 2022.

En amont du réseau du Syndicat, l'eau des Tuffs alimente le village de Peyrus, puis, sur le réseau du Syndicat, entre les réservoirs du Gôt et du Serre, la source des Tuffs sert aussi de secours en été aux communes de Barcelonne et Châteaouble dont les sources sont souvent insuffisantes à cette saison. Durant tout l'été 2022, ces 2 sources se sont totalement tarées. En plus du village de Peyrus, les communes de Barcelonne et Châteaouble ont donc été entièrement alimentées grâce à l'eau de la source des Tuffs. Le syndicat n'

Au lieu de privilégier la consommation de l'eau venant de Peyrus comme d'habitude, le Syndicat a revu tout son fonctionnement hydraulique et a au contraire réservé le peu d'eau de Peyrus lui parvenant aux 1500 abonnés qui vivent sur les hauteurs de Chabeuil et de Montéliér (secteur en gris foncé sur le schéma ci-contre) et qui ne sont habituellement desservies que par cette ressource captée en altitude.

Des surpresseurs de secours (flèche orange sur le schéma ci-contre) peuvent ponctuellement remonter de la plaine environ 400 m³ par jour d'eau provenant de la Molasse. Ce dispositif de secours a été utilisé sur une plage longue de 6-7 heures à une seule reprise durant l'été 2022, ce qui est moins qu'attendu. L'optimisation du fonctionnement du réseau pour cantonner l'eau des Tuffs aux secteurs hauts de Chabeuil et Montéliér a donc été très efficace.

Par ailleurs, craignant que le débit de la source des Tuffs ne diminue encore plus, le Syndicat a réalisé plusieurs vagues successives de communication.

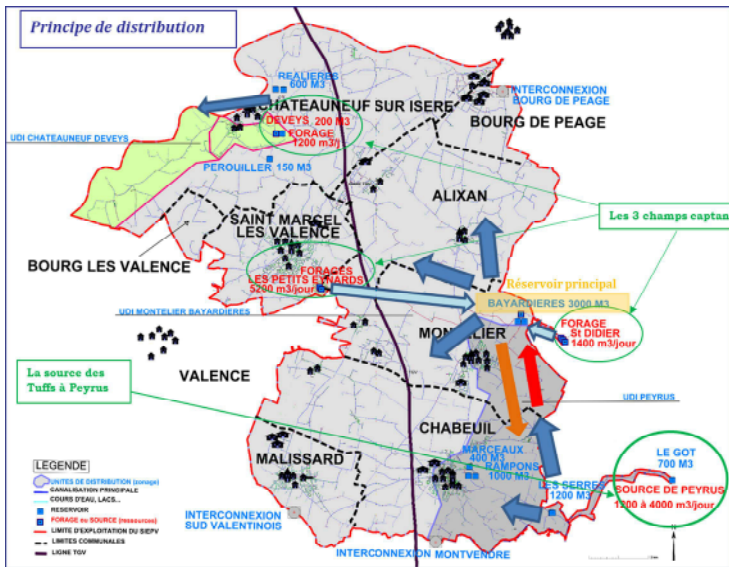
Fin juillet : suite à l'arrêté préfectoral sécheresse passant la plaine de Valence au niveau crise (le plus élevé), le Syndicat a affiché dans les mairies et les commerces de proximité (pharmacies, boulangeries, bureaux de tabac, supérettes, ...) le flyer de la préfecture récapitulant les usages interdits de l'eau. Les mairies ont relayé le message sur les panneaux lumineux, sur leurs sites internet et sur les réseaux sociaux.

Début août : le syndicat a envoyé un mail d'alerte sécheresse à tous les abonnés de Chabeuil et Montéliér ayant renseigné un mail, pour les informer que la ressource en eau sur leur secteur était faible et pour les inciter à limiter au maximum leur consommation d'eau pour éviter de potentielles ruptures d'alimentations tournantes.

Fin août : les abonnés des seuls Hauts de Chabeuil et Montéliér ont à nouveau été sensibilisés aux nécessaires économies d'eau soit par mail ; soit par courrier.

Finalement, grâce aux efforts de chacun et à l'action du Syndicat, l'alimentation a pu être maintenue partout à tous les abonnés durant tout l'été, mais il est vrai que le niveau de la source des Tuffs à Peyrus n'avait jamais été aussi bas à cette période.

Été 2022 : Optimisation du fonctionnement du réseau pour réserver l'eau de Peyrus aux Hauts de Chabeuil et Montélier



- MISE EN DISTRIBUTION
- ALIMENTATION A L'ETIAGE (de fin juin à octobre)
- ALIMENTATION PRIORITAIRE (d'octobre à mai)
- PRODUCTION complémentaire hors étiage et principale à l'étiage

D'habitude, le SIEPV utilise en priorité l'eau de Peyrus qui descend gravitairement dans le réseau. Les forages de la plaine qui pompent profondément dans la Molasse complétant les besoins, surtout en été.

Pendant l'été 2022, l'eau de Peyrus a été cantonnée aux seuls Hauts de Montélier et de Chabeuil (zone en gris foncé).

Ceci a permis de n'utiliser qu'une seule fois en durée prolongée le secours permettant de refouler de l'eau de la plaine jusqu'au réservoir du Serre (flèche orange).

2 - UN RESEAU PERFORMANT ET SECURISE PENSE PO

Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le 05/07/2023
ID : 026-252600853-20230629-2023_06-DE

Le réseau du syndicat s'est construit progressivement depuis sa création en 1953.

Sa longueur atteint 574 km hors branchement, et 666 kilomètres, branchements compris.

2.1 - Un réseau pensé pour limiter les coûts

✓ Des ressources complémentaires exploitées au moment où elles sont les moins onéreuses

L'eau des sources de Peyrus, surtout abondante au printemps, automne et hiver arrive gravitairement dans le réseau, sans énergie. Grâce au réseau très fortement maillé, elle peut ensuite être distribuée dans la quasi-totalité du réseau de distribution en utilisant peu d'énergie.

A l'inverse, c'est surtout l'été, en période d'étiage des sources des Tuffes, mais aussi quand l'énergie électrique est la moins onéreuse, que les pompes des forages sont le plus mises à contribution.

Compte tenu de l'importance de la desserte gravitaire et de l'optimisation des moyens de production en fonction du coût de l'énergie, l'eau distribuée est donc produite à des coûts limités.

✓ Des capacités de stockage bien dimensionnées

Le réseau compte huit réservoirs. Le réservoir pilote de Bayardières de 3000 m³ peut être approvisionné par toutes les ressources. Le réservoir du Serre, dont la capacité a été portée de 200 m³ à 1200 m³ en 2013 permet de stocker l'eau des sources de Peyrus.

| RESERVOIRS | COMMUNE | RESSOURCE PRINCIPALE | CAPACITE EN M ³ |
|---------------|-----------------------|----------------------------|----------------------------|
| LE GOT | CHATEAUDOUBLE | Eau des Sources de Peyrus | 750 |
| LE SERRE | CHABEUIL | | 1 200 |
| RAMPONS | CHABEUIL | Eaux des sources de Peyrus | 1 000 |
| MARCEAUX | CHABEUIL | Forages de St Didier | 400 |
| BAYARDIERES | MONTELIER | | 3 000 |
| PEROUILLER | CHATEAUNEUF SUR ISERE | Forages des Petits Eynards | 150 |
| REALIERES | CHATEAUNEUF SUR ISERE | Eaux des sources de Peyrus | 800 |
| DEVEYS | CHATEAUNEUF SUR ISERE | Forage des Deveys | 200 |
| TOTAUX | | | 7 500 m³ |

Chaque unité de distribution bénéficie d'une double alimentation, ce qui sécurise la desserte des abonnés.

Le bon dimensionnement de ces réservoirs et surtout les liaisons qui existent entre eux, gravitairement ou via des surpresseurs, permettent une bonne circulation et une bonne utilisation de l'eau dans le réseau.

✓ Un fort taux de renouvellement des compteurs

La durée de vie maximale d'un compteur d'eau potable est fixée à 15 ans par la loi à compter de son année de fabrication. Le Syndicat procède donc au changement régulier de ces compteurs, à la limite d'âge, mais aussi au moindre dysfonctionnement du compteur lui-même ou de la radio qui équipe tout le parc.

| Âge des compteurs (Tous diamètres confondus) | Nouveaux Compteurs Posés | Dont nouveaux points de comptage |
|---|--------------------------|----------------------------------|
| Année 2023 | 26 | |
| Année 2022 | 1 585 | 339 |
| Année 2021 | 1 438 | 226 |
| Année 2020 | 1 114 | 187 |
| Année 2019 | 778 | 260 |
| Année 2018 | 808 | 129 |
| Année 2017 | 1 019 | 286 |
| Année 2016 | 760 | 244 |
| Année 2015 | 553 | 162 |
| Année 2014 | 563 | 160 |
| Année 2013 | 698 | 216 |
| Année 2012 | 990 | 251 |
| Année 2011 | 705 | 271 |
| Année 2010 | 1 175 | 306 |
| Année 2009 | 1 120 | 317 |
| Année 2008 | 772 | 189 |
| Antérieur à 2008 | 11 | 308 |
| Sans âge | 7 | |
| Nombre de compteurs | 14 122 | |
| Soit un âge moyen des compteurs de 7,42 ans inférieur à l'âge maximal de 15 ans prévu par la loi | | |

Fin 2022, il reste 11 compteurs de plus de 15 ans, inaccessibles, qui n'ont pas pu être changés. Il conviendra de les changer dans les meilleurs délais.

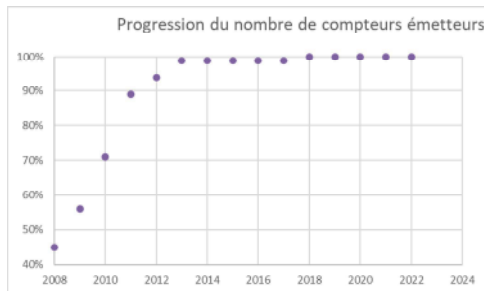
Les 7 compteurs sans âge sont des compteurs volants ou de chantier utilisés provisoirement. A partir de décembre, il est possible d'acheter des compteurs du millésime suivant, ce que nous faisons pour ne pas « perdre » un an de fonctionnement des compteurs posés en toute fin d'année. C'est pourquoi fin 2022, nous avons déjà 26 compteurs millésimés 2023.

Jusqu'en 2025, le syndicat devra renouveler davantage de compteurs que ces dernières années pour satisfaire à l'âge légal maximum des compteurs car beaucoup de compteurs avaient été posés en 2009 - 2010.

Les compteurs neufs comptent plus juste que les compteurs plus anciens qui ont tendance à « se gripper » avec le calcaire et à tourner moins vite.

Un taux correct de renouvellement des compteurs participe donc à un bon rendement de réseau.

✓ Un parc entièrement en compteurs-émetteurs récents



Initialement réservés aux endroits difficiles d'accès, les compteurs émetteurs ont ensuite été posés de façon plus systématique pour gagner en temps de relève et en service à l'abonné.

Un effort important a été effectué pour passer de 45% à près de 100% de compteurs-émetteurs entre 2008 et 2013.

Depuis 2018, la totalité des compteurs est désormais équipée d'un module radio qui permet de lire l'index à quelques dizaines de mètres du compteur, sans ouvrir le regard, juste en passant à faible vitesse dans la rue.

Outre le gain de temps qui a permis au Syndicat d'effectuer non plus un mais deux relevés de compteurs par an depuis 2016, ces modules radio permettent de détecter les compteurs bloqués et enregistrent les jours de passage d'eau en continu 24h/24 souvent synonymes de fuite chez les abonnés.

✓ De nombreux poteaux à incendie ...

Envoyé en préfecture le 05/07/2023
 Reçu en préfecture le 05/07/2023
 Publié le 05/07/2023
 ID : 026-252600853-20230629-2023_06-DE

| POTEAUX A INCENDIE | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--------------------|------|------|------|------|------|------|
| ALIXAN | 91 | 92 | 92 | 94 | 95 | 95 |
| BOURG LES VALENCE | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| CHABEUIL | 156 | 158 | 160 | 180 | 180 | 180 |
| CHATEAUNEUF /ISERE | 138 | 138 | 143 | 143 | 144 | 144 |
| MALISSARD | 60 | 61 | 60 | 63 | 63 | 63 |
| MONTELIER | 82 | 82 | 87 | 93 | 94 | 100 |
| ST MARCEL LES VCE | 130 | 130 | 132 | 143 | 143 | 143 |
| BOURG DE PEAGE | 35 | 35 | 35 | 35 | 35 | 35 |
| TOTAL | 695 | 699 | 712 | 754 | 757 | 763 |
| Evolution N/N-1 | + 3 | + 4 | + 13 | + 42 | + 3 | + 6 |

| BORNES DE PUISAGE 2022 |
|------------------------|
| 2 |
| 0 |
| 1 |
| 1 |
| 1 |
| 2 |
| 1 |
| 1 |
| 9 |
| |

En 2022, le réseau du Syndicat compte **6 poteaux incendie de plus qu'en 2021** soit 763 au total sur les 574 km de canalisation hors branchements. Cela représente **1 poteau incendie tous les 752 mètres**.

Depuis 2018, le contrôle débitmétrique des poteaux à incendie n'est plus assuré par le SDIS mais par le syndicat. Les communes sont incitées par le SDIS à vérifier que leur défense incendie est suffisante et complète sur leur territoire.

Parmi les 64 nouveaux poteaux à incendie posés depuis 2019, 54 ont été installés par le Syndicat à la demande de plusieurs communes membres qui souhaitent mettre leur défense incendie en conformité avec le règlement départemental du SDIS. Ces travaux vont se poursuivre dans les années à venir. C'est ce qui explique l'augmentation plus importante que d'habitude du nombre de nouveaux poteaux à incendie posés depuis 2019.

La lutte contre l'incendie étant une compétence communale, le coût des travaux d'installation de ces nouveaux poteaux à incendie est supporté par les communes.

Or, ces poteaux incendie, normalement strictement réservés à la lutte contre l'incendie mais souvent utilisés sans autorisation à d'autres usages et souvent mal refermés, sont sources de fuite, de « coups de bélier » et impactent le rendement.

✓ ... couplés à quelques bornes de puisage

Pour limiter cela, le Syndicat a installé depuis 2014 neuf bornes de puisages bleu réparties sur les communes pour inciter les entreprises à prendre de l'eau sur ces bornes sécurisées et munies de compteurs.

Comme indiqué explicitement sur chaque borne de puisage, les entreprises qui ont besoin de prendre de l'eau sur ces bornes appellent le Syndicat pour indiquer les index de début et de fin de prise d'eau.

Ces prises d'eau sont facturées au tarif en vigueur deux fois par an et donnent lieu à des factures modiques.

Environ 10% des volumes d'eau pris sur les bornes de puisage en 2022 ont été déclarés au Syndicat et facturés aux utilisateurs.

En 2023, il est prévu de passer de la consommation réelle signalée à la facturation forfaitaire d'un volume annuel des entreprises déjà utilisatrices.

Par ailleurs, une information ciblée sera faite aux entreprises du secteur susceptibles de se servir sans être facturée. (entreprises de curage, de maçonnerie, de travaux publics, ...)

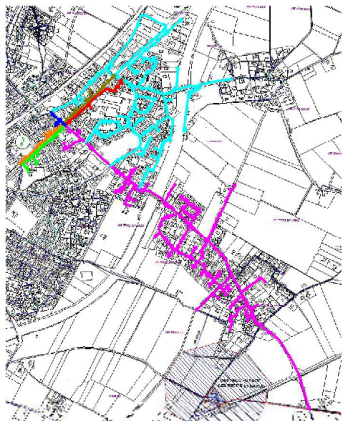
✓ **Un réseau complet enregistré dans le SIG pour optimiser la**

Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le 05/07/2023
ID : 026-252600853-20230629-2023_06-DE

La totalité des canalisations et des branchements du réseau ont été relevés précisément par GPS puis enregistrés dans le Système d'Information Géographique du Syndicat (S.I.G.).

Outre l'obligation de disposer d'un réseau cartographié informatiquement et de le déclarer sur une plateforme nationale, le relevé précis du réseau par GPS et son intégration sur le SIG ont permis de rendre totalement opérationnelle la relève assistée par GPS testée en 2016 et mise en service en 2017.

Le SIG permet également aux agents techniques de gagner beaucoup de temps en intervention et, couplé avec l'ilotage, de localiser plus vite les fuites.



Exemple de recherche de fuite sur le SIG
fuite sur réseau de 300 m³ par jour avril 2018
Immeuble le Provence - Avenue de Provence
A St Marcel les Valence

Tous les secteurs :

15.43 m³/h le 27/03/2018 de 2h à 3h.

Tous les secteurs sauf turquoise :

14.469 m³/h le 29/03/2018 de 2h à 3h.

Secteurs rose :

1.328 m³/h le 30/03/2018 de 1h à 2h.

Secteurs rose et vert et rouge :

1.188 m³/h le 02/04/2018 de 5h à 6h.

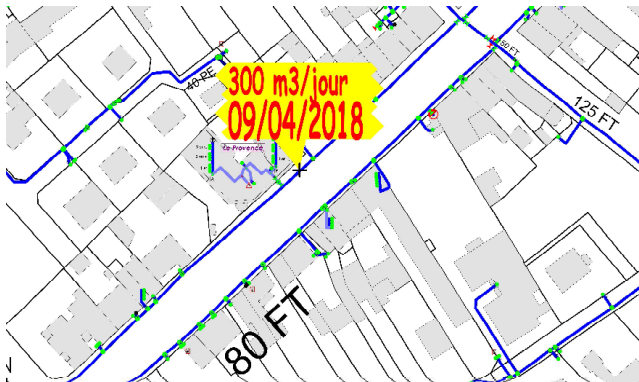
Secteurs rose et orange et bleu :

14.250 m³/h le 04/04/2018 de 1h à 2h.

Fuite trouvée avenue de Provence le 05/04/2018
environ 300 m³/h. - Réparée le 09/04/2018.

Secteurs rose et bleu :

1.879 m³/h le 5/04/2018 de 2h à 3h.



2.3 - Un rendement de réseau 2022 en légère hausse

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le 05/07/2023

ID : 026-252600853-20230629-2023_06-DE

✓ Les volumes de rendement mis en œuvre pour l'année 2022

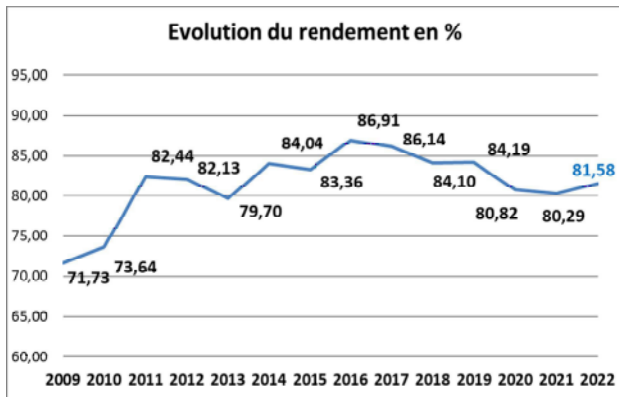
| | | |
|--|------------------|-----------|
| Volumes d'eau produits (forages) | 1 424 735 | m3 |
| Volumes d'eau importés (Peyrus) | 653 981 | m3 |
| Volumes mis en distribution | 2 078 716 | m3 |
| Volumes d'eau relevés aux compteurs des abonnés | 1 657 116 | m3 |
| Volumes d'eau relevés aux 9 bornes de puisage | 5 622 | m3 |
| Vente d'eau en gros et interconnexions | 29 562 | m3 |
| Volume d'eau facturé par le SIEPV mais fournis par VRA | - 6 906 | m3 |
| Total des m3 consommés | 1 685 394 | m3 |
| Soit un rendement de réseau 2022 de 81,58 % (calcul SISPEA) | | |

Ce rendement de 81,58 % est nettement supérieur au rendement minimum demandé par l'Agence de l'eau (66%) et évite les pénalités doublant les redevances Agence de l'Eau supportées par les abonnés.

✓ Un rendement de réseau 2022 qui s'améliore légèrement

Le rendement du réseau a pu être nettement amélioré depuis 2011 grâce :

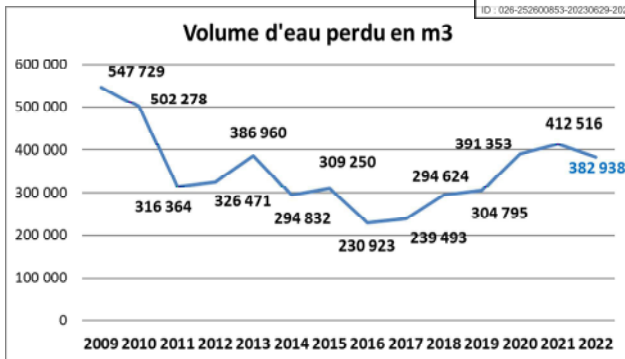
- à la mise en place progressive des compteurs d'ilotage et au suivi quotidien des données.
- aux recherches de fuites avec les loggers
- au remplacement ciblé des canalisations vétustes



La baisse du rendement depuis 2018 s'explique surtout par l'insuffisance et la vétusté du matériel d'ilotage. En effet, certains secteurs d'ilotage actuels sont trop grands et trop maillés pour permettre de détecter les fuites tandis que d'autres transmetteurs, usés et vétustes, ne permettent plus de remonter les données, ce qui ralentit la détection des fuites. Un nouveau programme d'ilotage permettant d'installer 14 nouveaux transmetteurs et de créer 10 nouveaux secteurs par division des secteurs actuels a commencé en 2022 et se terminera en 2023.

Par ailleurs, suite à l'amélioration du rendement ces dernières années, les canalisations sont soumises à une pression accrue et des fuites se créent sur les points faibles du réseau. Ces fuites sont particulièrement difficiles à déceler sur les canalisations récentes posées sur des lits de gravier qui font drain car l'eau s'infiltré et ne « sort » pas. L'amélioration du rendement entre 2021 et 2022 (de 80,29 à 81,58%) s'explique surtout par la mise en place d'un contrôle régulier pluriannuel des ventouses et par la découverte/réparation de fuites sur ces ouvrages qui n'étaient pas contrôlés jusqu'à présent.

✓ Un volume d'eau perdu corrélé au rendement



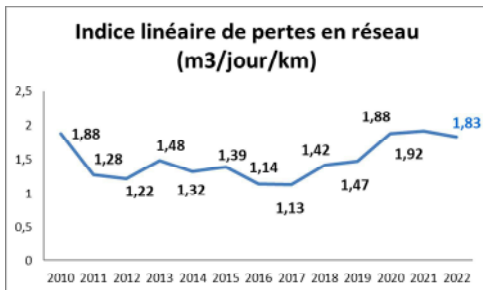
Mécaniquement, plus le rendement s'améliore, moins le volume annuel d'eau perdue sur le réseau est important.

Suite à la petite amélioration du rendement entre 2021 et 2022, 29 578 m3 « perdus » en 2021 ne l'ont pas été en 2022. **Entre 2009 et 2022, les pertes en eau sur le réseau ont chuté de 30%.**

✓ Un indice linéaire de pertes en réseau qui reste d'un bon niveau

Le rendement du réseau est à mettre en lien avec le linéaire de réseau semi-rural du Syndicat.

En effet, plus le réseau est long et rural (faible densité d'abonnés au mètre linéaire), plus il est difficile d'atteindre et de maintenir un bon rendement de réseau.



Compte tenu des 574 km de canalisations hors branchement du réseau du Syndicat, les pertes en eau 2022 sur le réseau s'élèvent à 1,83 m3 par jour et par kilomètre. Mieux que les deux années précédentes, mais moins bien que les années d'auparavant.

En effet, malgré une amélioration en 2022, le rendement n'est pas revenu à son plus haut niveau de 86% en 2016-2017, qui était particulièrement remarquable et qui sera difficile à atteindre de nouveau. Par ailleurs, le linéaire de canalisations réel continue de s'affiner avec le relevé des conduites par GPS, ce qui impacte cet indice.

✓ Des interruptions du service de l'eau non programmées en

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

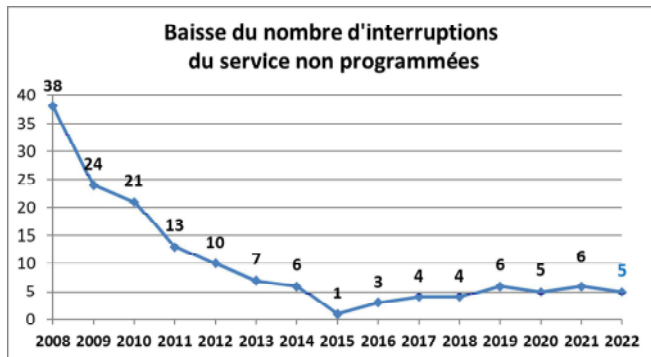
Publié le 05/07/2023

ID : 026-252600853-20230629-2023_06-DE

Les interruptions du service non programmées ont lieu lorsqu'il faut réparer en urgence des ruptures de canalisation sur le réseau qui privent d'eau certains abonnés ou risquent d'occasionner des dégâts ou des accidents.

Ces interruptions sont particulièrement pénalisantes pour les abonnés qui ne peuvent être prévenus en amont de la coupure d'eau et les services du SIEPV mettent tout en œuvre pour réparer dans les meilleurs délais, notamment grâce aux agents d'astreinte 24h/24.

Grâce à l'important renouvellement des canalisations réalisé depuis près de 15 ans et à la traque quotidienne des fuites, le nombre d'interruptions non programmées a considérablement diminué ces dernières années. Il est corrélé à l'amélioration du rendement.



En 2022, il y a eu 5 interruptions du service non programmées, toutes consécutives à des fuites ou ruptures de canalisations. Soit un niveau équivalent aux années précédentes, mais nettement moindre qu'il y a 10 ans. Grâce aux nombreux maillages du réseau, ces coupures d'eau non programmées touchent souvent un nombre relativement faible d'abonnés. Ces 5 interruptions n'ont pu faire l'objet d'aucune information préalable.

Détail des interruptions de service non programmées 2022

| N° | Date | Commune | Rue - Quartier | Nature | Nombre d'abonnés coupés | Durée d'interrupt* |
|----|------------|-------------|---------------------|-------------------------------|-------------------------|--------------------|
| 1 | 07/01/2022 | Malissard | Avenue des Quarts | Casse fonte Grise Ø 125 | 11 | 6 heures |
| 2 | 02/02/2022 | Châteauneuf | Chemin des Dames | Fuite sur collier Ø 150 Fonte | 18 | 2 heures |
| 3 | 14/02/2022 | Chabeuil | Chemin des Moissons | Accrochage/entr. Ø 60 Fonte | 21 | 3 heures |
| 4 | 15/04/2022 | Chabeuil | Route des Faucons | Fuite sur collier Ø 125 Fonte | 21 | 1 heures |
| 5 | 17/12/2022 | Châteauneuf | Chem. Combe de Vaux | Fuite sur joint major Ø 50 PE | 12 | 2 heures |

D'autres interruptions de service, liées à des fuites détectées par les services pendant les astreintes, ont pu faire l'objet d'une programmation rapide et donc d'un affichage et d'une information de dernière minute aux abonnés concernés, ce qui diminue souvent la gêne à l'abonné.

Taux d'occurrence des interventions de service non programmées 2022 : 0,35 pour 1000 abonnés.

3 - LE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX ET OUV

Envoyé en préfecture le 05/07/2023
 Reçu en préfecture le 05/07/2023
 Publié le 05/07/2023
 ID : 026-252600853-20230629-2023_06-DE

3.1 - Des renouvellements de canalisations et de branchements 2022 en demi-tranche

✓ Un programme annuel de remplacement de canalisations moins ambitieux que d'habitude...

Traditionnellement, le syndicat consacre en moyenne 1 000 000€ HT d'investissement au renouvellement d'environ 200 branchements et de 7 km de réseaux vétustes, tous matériaux confondus (fonte cassante, PVC collé, PEHD)
 Ce programme est réalisé en fonction des travaux prévus par les communes d'une part, des points faibles du réseau identifiés grâce à l'ilotage d'autre part.

En 2022, le programme annuel a seulement permis de remplacer 224 branchements et 3 833 ml de canalisations de différents matériaux et diamètres, dont 2 530 ml de réseau de desserte et 1 303 ml de branchement.

Le tout pour un montant total de 544 094,88 € HT.

| Communes | Quartier | Canalisations remplacées hors branchement | Linéaire de branchement repris | Branche- ments repris | Montant HT |
|--|--|--|--------------------------------------|-----------------------------|---------------------|
| ALIXAN | CH DE BRAMEFAIM ET QT TOURNUS | 436 | 0 | 0 | 66 168,62 |
| CHABEUIL | IMPASSE DE LA BEAUME | 51 | 26 | 7 | 28 311,18 |
| | QUARTIER LES DRILLES | 486 | 13 | 7 | 35 922,01 |
| CHATEAUNEUF | LOTISSEMENT LES SABLIERES | 94 | 89 | 2 | 12 443,39 |
| | LOTISSEMENT BRIGNON | 204 | 128 | 26 | |
| | LOTISSEMENT LE BIRLOU | 42 | 25 | 4 | |
| | LOTISSEMENT LA ROSE BLANCHE | 0 | 165 | 37 | |
| MAUSSARD | PLACE DE LA MAIRIE | 23 | 0 | 4 | 18 815,24 |
| | LOTISSEMENT ROCHE COLOMBE | 0 | 139 | 24 | 63 890,22 |
| MONTELIER | CLAIRE FONTAINE | 297 | 196 | 30 | 84 687,13 |
| | CHAMP DES ORMES | 0 | 29 | 9 | 12 443,61 |
| | ALLEES PRE BONNET ET ST JAMES | 169 | 144 | 22 | 12 803,94 |
| | LOTISSEMENT LES FLORALIES | 0 | 233 | 29 | |
| | LE CHATEAU CONDUITE DN 125 + LA BATIE | 174 | 0 | 0 | 39 102,44 |
| ST MARCEL | ZONE DES COULEURS + QUARTIER LE CHANTRE | 460 | 4 | 2 | 130 379,30 |
| | RUE DES MESANGES | 0 | 94 | 16 | 54 979,43 |
| | RESIDENCE LE TILIA | 94 | 3 | 3 | |
| | LES EYNARDS | 0 | 15 | 2 | 14 491,58 |
| TOTAL PROGRAMME ANNUEL AEP - tranche 2022 | | 2 530 ml | 1 303 ml | 224 | 544 094,88 € |

Avec seulement 224 branchements repris et 3 833 ml de canalisations remplacées (canevas de réseau + canalisation de branchement) en 2022, le Syndicat réalise une très petite année en termes de taux de remplacement de canalisation.

A ce programme habituel, s'ajoute le programme exceptionnel de remplacement de PVC collé.

Le syndicat assure en interne, grâce à certains de ses agents, la maîtrise d'œuvre de tous les travaux d'alimentation, de renouvellement et de renforcement de réseaux, ce qui permet de faire des économies et de consacrer les montants à investir au strict renouvellement de réseaux.

Seuls les travaux proprement dits, de renouvellement annuel comme de PVC collé, sont confiés par le Syndicat aux entreprises de travaux publique titulaires de ses marchés à bons de commande.



Ci-contre, une photo, prise le 1^{er} avril 2019, rue des Cerisiers à Saint Marcel les Valence pendant les travaux de remplacement d'un PVC Ø 40 fuyard par un PEHD Ø 50.

✓ **... doublé d'un programme exceptionnel de remplacement**



En plus du programme annuel traditionnel, le syndicat a lancé depuis 2016 sur le remplacement des canalisations en PVC collé de gros diamètres les plus vétustes et les plus fuyardes.

L'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) a demandé aux distributeurs d'eau de recenser les canalisations en PVC collés antérieures à 1980 car ces dernières sont susceptibles de faire migrer dans l'eau du chlorure de vinyle monomère (CVM) pouvant entraîner des pathologies graves.

Début 2016, le syndicat comptait 44 km de canalisations de gros diamètres (≥ 63 mm) en PVC collé antérieur à 1980. Compte tenu des risques sanitaires encourus, du faible endettement du syndicat et des taux d'intérêts attractifs, il a été décidé de remplacer sur 3 ans, de fin 2016 à fin 2019, 25 de ces 44 km. Cette opération de 2 600 000€ a été financée par 516 781€ de subvention de l'Agence de l'eau et par un emprunt de 2 060 000€ du Syndicat.

Un deuxième programme de remplacement de PVC collé 2020-2024, entièrement financé par un second emprunt de 2 000 000 € a été lancé.

En 2022, 1 943 ml de canalisations (dont 1 768 ml de desserte et 175 ml de canalisations) et 40 branchements ont été repris au titre de ce programme, pour un montant total de 223 271,05 € HT.

| Communes | Quartier | Linéaire de réseau en PVC collé remplacé | Linéaire de branchement en PVC collé repris | Branche-ments repris | Montant HT |
|--|----------------------|--|---|----------------------|---------------------|
| ALIXAN | LES PETITES MAUCUNES | 1139 | 14 | 4 | 72 874,30 |
| CHATEAUNEUF | LA GARE | 195 | 23 | 4 | 23 261,16 |
| | COTE BELLE | 216 | 58 | 8 | 46 082,35 |
| ST MARCEL | RUE DES IBIS | 169 | 36 | 17 | 63 647,47 |
| | LA ROSERAIE | 49 | 44 | 7 | 17 405,77 |
| TOTAL PROGRAMME PVC COLLE- tranche 2022 | | 1768 ml | 175 ml | 40 | 223 271,05 € |

C'est peu au regard des réalisations des années précédentes.

Cependant, en 3 ans, de 2020 à 2022, 216 branchements ainsi que 15 229 ml de canalisations (14 024 ml de desserte et 1 205 ml de branchements) ont été remplacés au titre de ce programme pour un montant total de 1 355 063,15 € HT.

| | | | | |
|--|------------------|-----------------|------------|----------------------|
| Pour mémoire, PRGPVC COLLE tranche 2020 | 3 510 ml | 185 ml | 37 | 292 344,25 € |
| Pour mémoire, PRGPVC COLLE tranche 2021 | 8 746 ml | 845 ml | 139 | 839 447,85 € |
| Pour mémoire, PRGPVC COLLE tranche 2022 | 1 768 ml | 175 ml | 40 | 223 271,05 € |
| Total 2eme prog remplacement de PVC collé | 14 024 ml | 1 205 ml | 216 | 1 355 063,15€ |

Le remplacement du PVC collé vétuste va se poursuivre dans les années à venir.

Depuis 2017, un renouvellement important des canalisations et d

Au total, les 2 programmes de renouvellement confondus, le syndicat a ainsi strict remplacement de canalisations, ce qui est bien moins que d'habitude du des entreprises. Il est prévu de rebondir en 2023 et dans les années à venir.

Envoyé en préfecture le 05/07/2023
 Reçu en préfecture le 05/07/2023
 Publié le 05/07/2023 à 16:59:36
 ID : 026-252600653-20230629-2023_06-DE

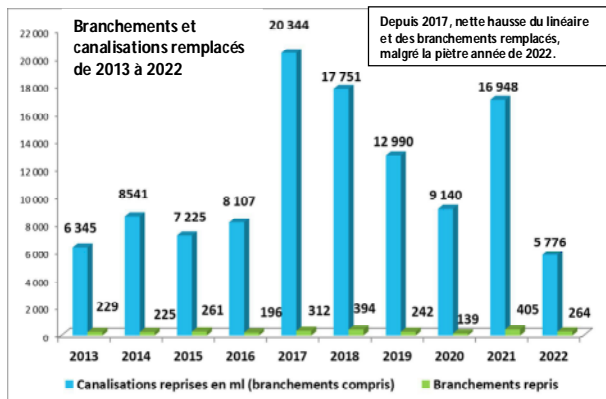
| Commune | Renouvellement de canalisations de desserte (ml) | Renouvellement de canalisations de branchements (ml) | Renouvellement de branchements | Branchements en plomb restant | Montant HT Prog annuel + PVC |
|-------------------|--|--|--------------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| Alixan | 1572 ml | 14 ml | 4 | 1 | 139 042,92 € |
| Bourg de Péage | 0 ml | 0 ml | 0 | 0 | 0,00 € |
| Bourg les Voe | 0 ml | 0 ml | 0 | 0 | 0,00 € |
| Chabeuil | 537 ml | 39 ml | 14 | 0 | 64 233,19 € |
| Chateauneuf | 751 ml | 488 ml | 81 | 0 | 81 786,90 € |
| Malissard | 23 ml | 139 ml | 28 | 0 | 82 705,46 € |
| Montélier | 640 ml | 602 ml | 90 | 0 | 118 693,91 € |
| St Marcel | 772 ml | 196 ml | 47 | 0 | 280 903,55 € |
| TOTAL 2022 | 4 298 ml | 1 478 ml | 264 | 1 | 767 365,93 € |

En 2022, 264 branchements ainsi que 5 776 ml de canalisations, dont 4 298 ml de desserte et 1 478 ml de branchements, ont été renouvelés pour 767 365,97 € HT.

Il reste un branchement en plomb à Alixan qui sera repris lors de l'élargissement du RD 101 que le Département doit réaliser dans les années à venir. La reprise de ce branchement avant les travaux ne paraît pas pertinente.

Le graphique ci-dessous permet de bien visualiser l'impact très important des programmes de remplacement de PVC collé sur les renouvellements de canalisations à compter de 2017, mais aussi les contre-performances de 2020 et 2022 liées respectivement au covid et aux entreprises non disponibles.

Heureusement, le renouvellement de canalisation s'apprécie sur 5 ans. Fort de ses bonnes années antérieures, le Syndicat conserve donc un taux de renouvellement des canalisations de 2%, ce qui très bon.



A ce rythme-là, les indices de renouvellement des branchements et des canalisations deviennent réalistes alors qu'en 2010, ils atteignaient respectivement des durées de 62 ans et 130 ans difficilement compatibles avec la réalité.

Indice moyen (sur 5 ans) de renouvellement des 11 232 branchements au rythme actuel : **38 ans**

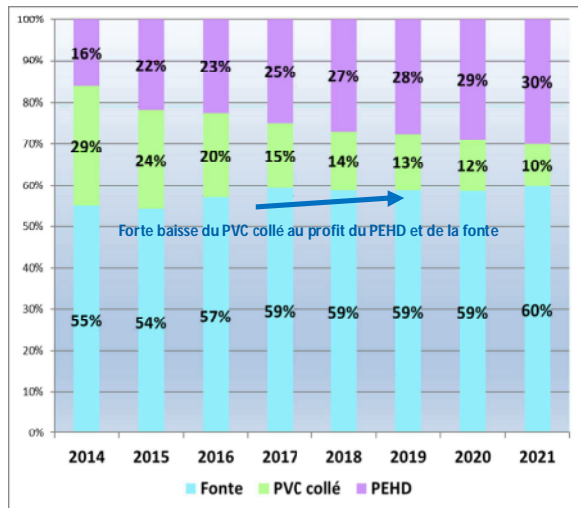
Indice moyen (sur 5 ans) de renouvellement des 574 kilomètres de canalisations (tous matériaux) : **50 ans**

Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans : **2,00%** alors que les bons objectifs tournent autour de 1%

Le graphique ci-dessous montre bien l'impact des renouvellements importants, notamment le programme de remplacement du PVC collé : **le poids de la fonte et du PEHD croît fortement au détriment du PVC collé fuyard qui diminue dans les mêmes proportions.**

En 9 ans, de 2014 à 2022, la proportion de PVC collé dans le réseau du Syndicat a ainsi été divisée par 3.

Evolution de la répartition des canalisations par matériau



| Matériaux | Diamètre | Longueur en ml | | | |
|---|----------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | | fin 2016 | fin 2018 | fin 2020 | fin 2022 |
| PVC | 250 à 75 | 14 461 | 3 249 | 2 905 | 2 902 |
| PVC | 63 à 40 | 80 579 | 60 888 | 52 538 | 46 006 |
| PVC | 32 à 25 | 38 753 | 28 388 | 20 246 | 16 739 |
| FONTE | 400 à 40 | 371 462 | 386 284 | 391 641 | 396 043 |
| PEHD | 225 à 75 | 859 | 725 | 718 | 766 |
| PEHD | 63 à 40 | 89 508 | 116 799 | 126 956 | 138 888 |
| PEHD | 32 à 25 | 57 351 | 60 322 | 59 346 | 64 302 |
| Linéaire de canalisation, branchements compris (hors diamètre non connu) | | 652 973 | 656 655 | 654 350 | 665 646 |

Fin 2022, il reste 65 647 mètres linéaires de canalisations en PVC collé tous diamètres confondus contre 133 793 mètres linéaires fin 2016.

Cette tendance est encore plus flagrante lorsque l'on compare l'évolution des mètres linéaires diamètre par diamètre.

De 2016 à 2022, les PVC collés de plus gros diamètres (Ø 75 à 250 mm) ont ainsi presque été divisés par 5 passant de 14 461 ml fin 2016 à seulement 2 902 ml fin 2022.

A noter que l'augmentation de certains tronçons de réseaux s'explique par un affinement des chiffres et la fin des projections indispensables tant que le réseau n'avait pas encore été totalement relevé par GPS, ce qui est le cas depuis fin 2018 – début 2019.

3.2 - La recherche d'un nouveau champ captant à Combovin

Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le 05/07/2023
ID : 026-252600853-20230629-2023_06-DE

Les services d'Etat ont établi un Plan de Gestion de la Ressource en Eau sur le bassin versant de la Véore Barberolle. Ce P.G.R.E. impose au syndicat d'interrompre la prise d'eau sur la source des Tufts chaque année de juin à septembre inclus afin de laisser un débit minimum dans le cours d'eau pour la faune et la flore en période d'étiage. Or, les abonnés des Hauts de Chabeuil et de Montélier sont quasi-exclusivement alimentés grâce à l'eau descendant gravitairement depuis Peyrus.

Pour continuer de les desservir en période d'étiage tout en respectant le PGRE, il est indispensable de trouver un autre champ captant situé sur les hauteurs, dans un secteur situé entre Combovin, Chateaudouble et Chabeuil.

En 2018, le Syndicat a lancé une pré-étude pour rechercher de l'eau. Deux secteurs ont été pré-identifiés dans la combe de Combovin, à proximité d'une conduite principale du réseau du syndicat.

Courant 2019, une promesse d'achat a été conclue devant notaire entre le Syndicat et le propriétaire du terrain projeté pour réaliser un premier forage de reconnaissance. Un appel d'offres a été lancé au printemps 2020 et les travaux du premier forage ont eu lieu en juillet 2020. Plutôt prometteur pendant les travaux de forage, le débit obtenu au cours des essais de pompage n'a pas dépassé 19 m³/heure, soit loin des 50 m³/heure souhaités.

Après avoir obtenu au printemps 2021 l'accord des propriétaires du deuxième terrain envisagé à Combovin, le Syndicat a fait réaliser en 2021 un second forage d'essai toujours à Combovin qui a donné satisfaction tant en quantité qu'en qualité d'eau trouvée. Suite à l'avis préalable favorable d'un hydrogéologue agréé, ce second forage d'essai a été transformé en forage définitif en 2022 et a donné lieu à des essais de pompage de longue durée qui ont montré une quantité d'eau suffisante, de 60 m³ à même 80m³/heure, mais avec une turbidité résiduelle à solutionner. En 2023, il conviendra de lancer le dossier loi sur l'eau et le dossier préalable à l'enquête publique (DUP). Si tout va bien, deux à trois ans de démarche seront encore nécessaires avant de pouvoir exploiter cette nouvelle ressource.

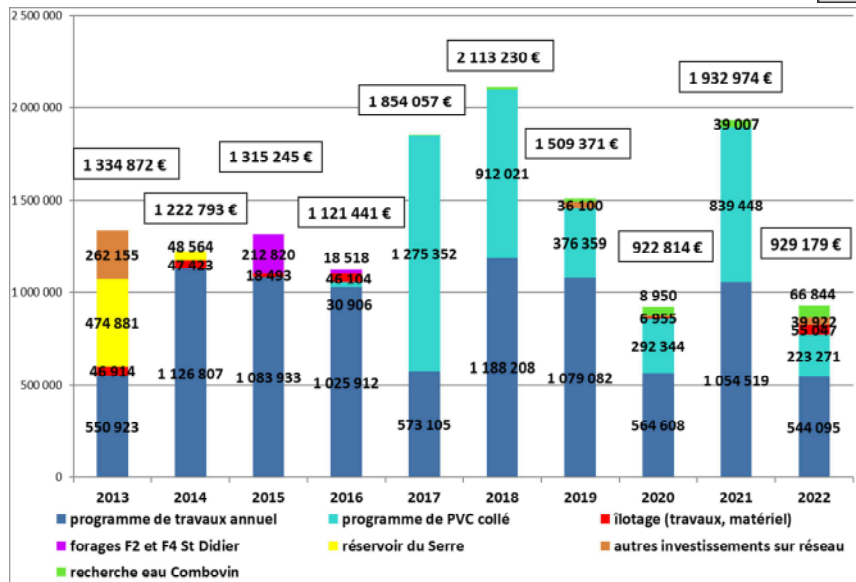
Coût estimé global du projet : 600 000 € HT, soit 720 000€ TTC

Taux de subvention obtenu : 50% au total de l'Agence de l'eau et de la Préfecture au titre de la DETR. sachant qu'une autre subvention pourra être sollicitée pour l'équipement électro-mécanique du forage d'exploitation

Dépenses déjà réalisées fin 2022 : 192 608 € HT, soit 231 130 € TTC



3.3 – Malgré la contre-performance 2022, des investissements sur réseaux structurellement importants



Ce graphique illustre la hausse sensible des investissements sur réseau réalisés depuis 2017.

2022: peu d'investissement car entreprises indisponibles – le SIEPV n'a pas relancé car chgt comptables à régler.

Exception faite de 2020, le graphique ci-dessus montre bien la forte progression de l'investissement sur réseau réalisée depuis 2017 financée grâce aux 2 emprunts sur le PVC collé.

4 – UN RELEVÉ RÉEL DE CHAQUE COMPTEUR DEUX FOIS PAR AN

4.1 - Depuis 2016, deux relevés réels du compteur par an

Jusqu'en 2014, le Syndicat émettait deux factures par an, mais seule la seconde était basée sur un relevé réel des compteurs tandis que la première était une estimation correspondant à la moitié de la consommation réelle relevée l'année précédente.

La généralisation des compteurs émetteurs d'une part et la relève assistée guidée par GPS d'autre part ont permis de passer d'une seule relève annuelle à deux relevés réels par an depuis 2016.

Les compteurs émetteurs sont munis d'un module radio qui enregistre et stocke de nombreuses données : l'index du compteur, mais aussi les consommations mensuelles et les jours de passage d'eau en continu 24h/24 souvent synonymes de fuites. A chaque passage du relevé à quelques dizaines de mètres du compteur, soit deux fois par an, ces informations sont captées par onde radio.

Ce système de collecte mobile permet à l'agent de relever automatiquement les index des compteurs géolocalisés. Cette innovation permet un gain de temps suffisant pour réaliser 2 relevés par an à effectif technique constant. En revanche, certaines missions réalisées jusque-là par les relevés en dehors de la période de relève sont confiées à d'autres personnels.

Malgré cela, cette double relève représente une augmentation non négligeable de la charge de travail et a nécessité d'importantes réorganisations au sein du Syndicat. Couplée à la création de la régie de recouvrement, cette double relève a nécessité le recours à un personnel administratif supplémentaire.

Principe : réaliser deux relevés par an et établir les deux factures annuelles sur la base de ces relevés réels sachant que chaque relève réelle fait l'objet d'un contrôle et d'une analyse des consommations.

4.2 - Les périodes de relève 2022

Il était matériellement impossible de réaliser et de facturer deux relevés au lieu d'une de janvier à décembre. L'une des difficultés de la double relève a donc consisté à organiser judicieusement les relevés de manière à concilier autant que possible des périodes de consommation semestrielles pour les abonnés et une répartition homogène de la charge de travail pour le personnel du Syndicat.

Années de mises en place oblige, les factures 2015 et 2016 de certaines communes ont pu porter sur des périodes de 13 ou 14 mois au lieu de 12, ce qui peut avoir un impact sensible sur le montant des factures pour les abonnés.

Depuis 2017, retour à des périodes de consommations portant sur 12 mois au total en commençant la 1^{ère} relève de l'année(n) en novembre de l'année (n-1) pour une facturation qui débute en janvier de l'année (n).

Malgré un calendrier serré, la double relève 2022 a pu être réalisée en temps et en heure sur les 8 communes et les deux factures 2022 ont portées sur une période de consommation de 12 mois.

| | Relève 1 ^{er} semestre 2022 | facture émise en | Relève 2 ^{ème} semestre 2022 | facture émise en |
|------------------------------|--------------------------------------|------------------|---------------------------------------|------------------|
| Alixan | Novembre 2021 | 01/22 | Mai 2022 | 07/22 |
| Mailssard | Novembre-Décembre 2022 | 02/22 | Mai-Juin 2022 | 07/22 |
| Châteauneuf sur Isère | Décembre 2021 - Janvier 2022 | 03/22 | Juin-Juillet 2022 | 08/22 |
| Montétier | Décembre 2021 - Janvier 2022 | 03/22 | Juin-Juillet 2022 | 08/22 |
| Bourg de Péage | Janvier 2022 | 03/22 | Juillet 2022 | 08/22 |
| Bourg les Valence | Janvier 2022 | 03/22 | Août 2022 | 09/22 |
| Chabeuil | Janvier à Avril 2022 | 05/22 | Août à Octobre 2022 | 11/22 |
| St Marcel les Valence | Février à Avril 2022 | 05/22 | Août à Octobre 2022 | 11/22 |

4.3 - Une analyse poussée des consommations relevée

Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le 05/07/2023
ID: 026-252600853-20230629-2023_06-DE

Après chaque relève semestrielle, des contrôles poussés sont effectués pour des

- les **consommations ayant doublé par rapport à la relève précédente, conformément à la loi Warsmann** (loi n°2011-525 du 17/05/2011 et décret n°2012-1078 du 24/09/2012)
- les **consommations anormalement importantes** en fonction des consommations antérieures ou du nombre d'occupants du logement / local.
- les **passages d'eau en continu au compteur pendant 24 heures consécutives** détectés par les radios émettrices qui équipent la quasi-totalité du parc de compteurs.
- les **passages d'eau à l'envers au compteur**, synonymes, suivant le volume de retour d'eau, d'anomalie (clapet anti-retour défectueux, retour de l'eau d'un puits dans le réseau, ...) ou de fraude.
- les **consommations nulles, anormalement faibles ou discontinues** qui peuvent résulter d'un sous-comptage du compteur, d'une déconnection entre le compteur et la radio ou d'une fraude.

Chaque point de comptage ressortant en anomalie est examiné et **fait l'objet d'une analyse au cas par cas**.

Ces contrôles poussés, réalisés après chaque relève, permettent

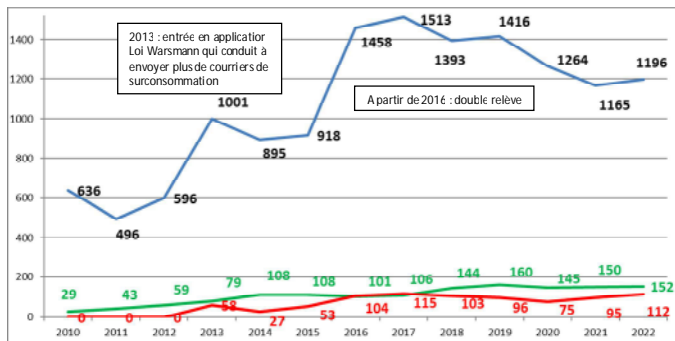
- à l'abonné d'être informé d'un risque potentiel de fuite ou de dysfonctionnement
- au service de détecter et de traiter un grand nombre d'anomalies.

Mais ils requièrent un temps considérable et les services du Syndicat regrettent que beaucoup de ces courriers de surconsommation restent sans réponse et que nombre de fuites débutantes pourtant signalées ne soient pas réparées avant qu'elles ne prennent une ampleur importante.

4.4 - Des courriers de surconsommation et des dossiers de fuites stables

Tous les points de desserte qui, à la lumière des contrôles post relève, semblent potentiellement fuyards font l'objet d'un courrier avertissant les abonnés de la surconsommation et les invitant à vérifier l'absence de fuite sur leur installation personnelle.

Courriers de surconsommation et « dossiers fuites » acceptés (2010-2022)



- Courriers de surconsommation envoyés aux abonnés
- Dossiers fuites acceptés (ayant donné lieu à allègement de la facture)
- Dossiers fuites refusés (facturation intégrale)

Sur le graphique précédent, on note deux pics d'augmentation des courriers de

- le premier en 2014, lors de l'entrée en vigueur de la loi Warsmann qui oblige à envoyer systématiquement un courrier de surconsommation à l'abonné chaque fois que sa consommation a doublé (même quand il s'agit d'un emménagement après construction ou du passage d'une consommation de 1 à 2 m3)

- le second, à partir de 2016, s'explique sans doute, du fait de la généralisation de la double relève, par un plus grand nombre de fuites détectées lors des deux relèves et par des fuites non réparées entre les deux relèves et signalées deux fois.

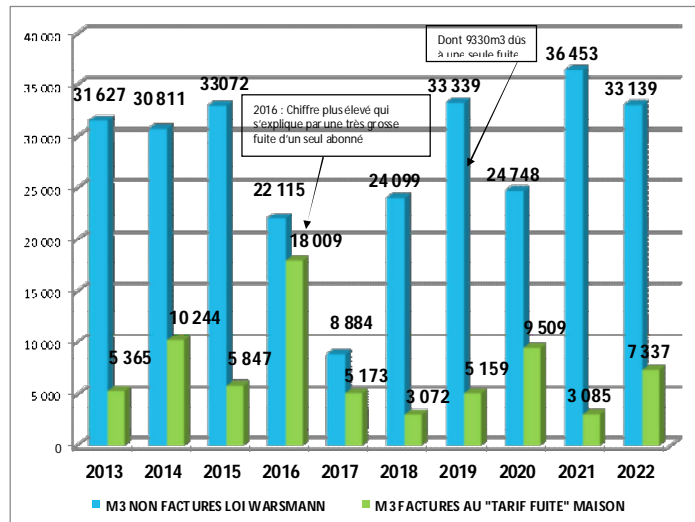
Quant à l'augmentation nette des refus depuis 2016, elle résulte d'un non doublement de la consommation habituelle qui, en vertu de la loi, ne permet pas d'accorder un écrêtement de la facture.

Le nombre de dossiers sollicités et ayant donné lieu à écrêtement de la facture est assez stable.

Parallèlement à l'écrêtement de la Loi Warsmann, le syndicat continue à accorder son « tarif fuite maison », antérieur à la Loi Warsmann, à certaines exclusions de la Loi Warsmann :

- prise en compte de fuites des professionnels ou des collectivités,
- prise en compte de fuites sur certains appareils sanitaires.

Evolution des m3 non ou moins facturés pour fuite (2013-2022)



En divisant par deux la période entre deux relevés, la double relève, instaurée en 2016, et l'analyse fouillée des consommations ont permis de faire diminuer les m3 non facturés du fait de la loi Warsmann de 30 000 m3/an en moyenne avant 2016 à environ 24 000 m3/an entre 2016 et 2020, soit une diminution d'environ 20% de l'ampleur et de la durée des fuites. Cette baisse n'a malheureusement pas duré. Malgré l'information de fuites potentielles tous les 6 mois, le volume perdu en fuite est revenu au niveau qui était le sien avant 2016.

Les m3 facturés au « tarif fuite maison » restent globalement dans la fourchette soit avant ou après la double relève.

De manière générale, concernant les fuites, on constate que :

- malgré la double relève, les très grosses fuites emballent toujours très vite les compteurs
- les abonnés se prévalent de plus en plus de la Loi Warsmann
- suite à l'amélioration du rendement du réseau, la pression du réseau est plus forte et sollicite davantage les points faibles du réseau, que ceux-ci se situent sur le réseau du Syndicat ou sur les canalisations privées après compteur.

Malgré la double relève, la diminution du nombre de m3 non facturés du fait de la loi Warsmann ne semble pas se confirmer. En revanche, sans la double relève, le volume non facturé serait forcément plus important.

Procédure pour l'écrêtement de la facture (Loi Warsmann)

Depuis 2013, le Syndicat applique la loi n°2011-525 du 17/05/2011 (art 2) dite Loi Warsmann ainsi que le décret n°2012-1078 du 24/09/2012 relatif à la tarification des fuites.

Ces textes prévoient que les distributeurs doivent informer les abonnés en cas de surconsommation.

A compter de la réception du courrier de surconsommation, les abonnés disposent d'un mois pour faire parvenir au Syndicat un courrier expliquant la nature et l'emplacement précis de la fuite ainsi qu'une attestation de réparation ou une facture de réparation ou d'achat de pièce.

Selon la nature et l'ampleur de la fuite, le volume facturable peut être plafonné au double de la consommation habituelle, le reste étant à la charge du syndicat.

La facturation du Syndicat n'intervient qu'après le délai d'un mois afin de laisser le temps aux abonnés d'adresser les justificatifs demandés et de les faire bénéficier d'office d'un écrêtement de leurs factures.

4.5 - Des interventions quotidiennes sur les branchements stables

Nombre d'interventions sur branchements 2022 : 1 571 soit plus de 6 interventions / jour ouvré

| Interventions les plus fréquentes | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | Evolution n/ (n-1) % |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|----------------------|
| Pose de compteurs et/ou de radio | 144 | 76 | 120 | 83 | 103 | 152 | + 48 % |
| Départs et arrivées abonnés : relèves, fermetures, ouvertures | 842 | 794 | 827 | 743 | 853 | 775 | -9 % |
| Fuites | 114 | 117 | 95 | 82 | 118 | 87 | -26 % |
| Manque d'eau ou problèmes de pression | 62 | 74 | 66 | 73 | 69 | 53 | -23 % |
| Interventions post relèves (vérifications,...) | 296 | 330 | 285 | 226 | 351 | 324 | - 7 % |
| Autres (dépose, reconnaissance compteur) | 217 | 176 | 187 | 155 | 163 | 180 | + 10 % |
| Total fiches d'interventions effectuées | 1674 | 1565 | 1577 | 1362 | 1657 | 1571 | -5 % |

Après la baisse de 2020 et la hausse de rattrapage qui s'en est suivie en 2021, le nombre d'interventions sur les branchements est assez stable : -5 % globalement, malgré la hausse de 48% des poses de compteurs sur les branchements neufs. Ce chiffre varie beaucoup en fonction des projets d'urbanismes qui arrivent à terme sur les communes.

Les interventions liées aux départs/arrivées restent très largement majoritaires.

A noter la forte augmentation des interventions pour fuite depuis 2017, à mettre en relation avec la double relève et les analyses poussées de chaque relève.

4.6 - Evolution des consommations facturées et des abonnés par commune

| COMMUNES | 2019 | | | 2020 | | | 2021 | | | 2022 | | |
|----------------------|------------------|---------------|---------------|------------------|---------------|---------------|------------------|---------------|---------------|------------------|---------------|---------------|
| | CONSO. | NOMBRE D'ABO. | CONSO MOY/ABO | CONSO. | NOMBRE D'ABO. | CONSO MOY/ABO | CONSO. | NOMBRE D'ABO. | CONSO MOY/ABO | CONSO. | NOMBRE D'ABO. | CONSO MOY/ABO |
| ALIXAN | 136 952 | 1 252 | 109 | 161 421 | 1 269 | 127 | 156 125 | 1 297 | 120 | 154 174 | 1 322 | 117 |
| BOURG DE PEAGE | 79 605 | 277 | 287 | 79 926 | 283 | 282 | 77 855 | 287 | 271 | 81 339 | 292 | 279 |
| BG LES VALENCE | 9 612 | 73 | 132 | 10 965 | 76 | 144 | 10 813 | 77 | 140 | 11 812 | 77 | 153 |
| CHABEUIL | 321 675 | 3 499 | 92 | 335 724 | 3 560 | 94 | 331 234 | 3 595 | 92 | 344 368 | 3 694 | 93 |
| CHATEAUNEUF | 309 322 | 2 027 | 153 | 327 274 | 2 074 | 158 | 340 882 | 2 148 | 159 | 332 874 | 2 230 | 149 |
| MALISSARD | 137 263 | 1 532 | 90 | 160 454 | 1 556 | 103 | 156 736 | 1 594 | 98 | 158 035 | 1 603 | 99 |
| MONTELIER | 181 908 | 1 937 | 94 | 199 657 | 1 958 | 102 | 199 162 | 1 970 | 101 | 196 145 | 1 991 | 99 |
| ST MARCEL | 298 338 | 2 813 | 106 | 320 632 | 2 840 | 113 | 332 530 | 2 863 | 116 | 329 423 | 2 913 | 113 |
| TOTAL | 1 474 675 | 13 410 | 110 | 1 596 053 | 13 616 | 117 | 1 605 337 | 13 831 | 116 | 1 608 170 | 14 122 | 114 |
| BARCELONNE | 4 007 | | | 5 251 | | | 3 287 | | | 7 134 | | |
| CHATEAUDOUBLE | 16 698 | | | 25 201 | | | 11 598 | | | 22 423 | | |
| TOTAL GENERAL | 1 495 380 | | | 1 626 505 | | | 1 620 222 | | | 1 637 727 | | |

| EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES PAR COMMUNE (2007 - 2022) | COMMUNES | 2007 | 2021 | EVOLUTION (2007 - 2022) | |
|---|----------------|---------------|---------------|-------------------------|---------------|
| | | | | Nombre | Pourcentage |
| | | ALIXAN | 1 026 | 1 322 | + 296 |
| | BOURG DE PEAGE | 254 | 292 | + 38 | + 15 % |
| | BOURG LES VCE | 64 | 77 | + 13 | + 20 % |
| | CHABEUIL | 2 908 | 3 694 | + 786 | + 27 % |
| | CHATEAUNEUF | 1 553 | 2 230 | + 677 | + 44 % |
| | MALISSARD | 1 365 | 1 603 | + 238 | + 17 % |
| | MONTELIER | 1 424 | 1 991 | + 567 | + 40 % |
| | ST MARCEL | 2 174 | 2 913 | + 739 | + 34 % |
| | TOTAL | 10 768 | 14 122 | + 3 354 | + 31 % |

De 2007 à 2022, soit en 14 ans, le nombre d'abonnés du Syndicat a augmenté en moyenne de 31%.

Les consommations moyennes par abonné sont plutôt stables, voire baissières grâce aux sanitaires et aux appareils électro-ménagers plus économes en eau.

5 – FACTURATION ET PRIX DE L'EAU 2023



La facturation de l'eau couvre l'immense majorité des dépenses de fonctionnement du service de production et de distribution d'eau potable. En effet, le Syndicat se rémunère presque uniquement grâce aux factures qu'il émet.

5.1 - Depuis 2015, une facture commune d'eau potable et d'assainissement

Depuis 2015, le Syndicat assure pour le compte de Valence Romans Agglomération la facturation de l'assainissement collectif et son recouvrement pour six de ses huit communes : toutes à l'exception de Bourg de Péage et de Bourg les Valence.

Cette prestation supplémentaire demandée par l'agglomération est l'occasion d'harmoniser et de simplifier les situations jusque-là disparates selon les communes : **depuis 2015, sur les six communes indiquées, le Syndicat émet, deux fois par an, une facture commune englobant l'eau potable et l'assainissement.**

Le Syndicat assure le recouvrement de cette facture commune et le reversement de la part assainissement à l'Agglo.

Avantages pour les abonnés : **une facture unique et un interlocuteur unique.**

Auparavant, la facturation était assurée par le Syndicat, le recouvrement en phase amiable était effectué par la trésorerie de Chabeuil puis le recouvrement en phase contentieuse était assuré par la trésorerie de Chabeuil pour la part « eau » et par la trésorerie de Valence Romans Agglo pour la part « assainissement », soit potentiellement, trois interlocuteurs possible.

5.2 – Depuis 2016, deux factures réelles par an

Jusqu'en 2015, la facture du 1^{er} semestre était une facture d'acompte tarifant la moitié des m³ consommés l'année précédente et seule la facture du 2^{ème} semestre était basée sur un relevé réel du compteur.

A partir de 2016, les deux factures semestrielles émises par le Syndicat sont des factures basées sur des relevés réels de compteurs.

✓ **facture réelle du 1^{er} semestre :**

- l'abonnement du 1^{er} semestre de l'année en cours (du 1er janvier au 30 juin) proratisé au jour pour les abonnés arrivants/partants.
- la consommation en m³ passée au compteur entre la relève du 2^{ème} semestre (n-1) et celle du 1^{er} semestre (n)
- sur chaque m³ réputé consommé en 2023, le surcoût énergétique reversé au Syndicat
- sur chaque m³ consommé, la redevance « pollution domestique » reversée à l'Agence de l'Eau
- TVA à 5,5 %

✓ **facture réelle du 2^{ème} semestre :**

- l'abonnement du 2^{ème} semestre de l'année en cours (du 1er juillet au 31 décembre) proratisé au jour pour les abonnés arrivants ou partants.
- la consommation en m³ passée au compteur entre les relèves du 1^{er} et du 2^{ème} semestre (n)
- sur chaque m³ réputé consommé en 2023, le surcoût énergétique reversé au Syndicat
- sur chaque m³ consommé, la redevance « pollution domestique » reversée à l'Agence de l'Eau
- TVA à 5,5 %



Depuis 2016, le Syndicat n'émet que des factures réelles et plus aucune facture d'estimation.

Si factures estimées il y a, elles seront limitées aux très rares cas (quelques cas par an) où il n'a pas été possible de relever le compteur (compteur ou radio défectueux auquel le service n'a pu avoir accès, abonné dont nous n'avons pas les coordonnées et qui ne répond pas à nos appels/courriers)

5.3 - Prix de l'eau 2023

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le 05/07/2023

ID : 026-252600853-20230629-2023_06-DE



Après 5 années de stabilité, le prix de l'eau augmente en 2023 pour compenser une partie des hausses de charges subies par le Syndicat, tant en fonctionnement que sur le coût des travaux sur réseau.

o Tarifs d'abonnement annuels 2023 (rétribution du syndicat – délibération du 13/09/2022)

Les coûts d'abonnement, qui étaient inchangés depuis 2012 ou 2013 selon les tarifs, croissent en moyenne de 5% en 2023.

Pour mémoire, le prix de l'eau est proratisé sur l'année de consommation. En 2023, seule la moitié des volumes facturés le sera au tarif 2023, l'autre moitié demeurant au prix de l'eau 2022.

Le coût de l'abonnement annuel dépend du calibre du compteur posé.

En 2022, plus de 97 % des compteurs sont de calibre 15 mm et correspondent à des besoins domestiques classiques.

| | | |
|------------------------|---------------|-----------------|
| - Compteur 15 mm | 49,29 € H.T. | 52,00 € T.T.C. |
| - Compteur 20 mm | 90,00 € H.T. | 94,95 € T.T.C. |
| - Compteur 25 mm | 126,00 € H.T. | 132,93 € T.T.C. |
| - Compteur 30 mm | 147,00 € H.T. | 155,09 € T.T.C. |
| - Compteur 40 mm | 184,00 € H.T. | 194,12 € T.T.C. |
| - Compteur 50 mm | 311,00 € H.T. | 328,11 € T.T.C. |
| - Compteur 60 et 65 mm | 482,00 € H.T. | 508,51 € T.T.C. |
| - Compteur 80 mm | 562,00 € H.T. | 592,91 € T.T.C. |
| - Compteur 100 mm | 642,00 € H.T. | 677,31 € T.T.C. |
| - Compteur 150 mm | 802,00 € H.T. | 846,11 € T.T.C. |

o Prix du m³ 2023 (rétribution du syndicat – délibération du 13/09/2022)

Le prix du m³ augmente de 0,04€HT/m³ en 2023, après 5 ans de stabilité.

Par ailleurs, un surcoût énergétique de 0,042€ HT/m³ est rajouté sur les volumes réputés consommés en 2023 pour compenser en partie la très grosse hausse des coûts énergétiques nécessaires pour pomper l'eau.

Ce surcoût, qui a vocation à disparaître pour l'eau consommée en 2024, a été distingué du prix de l'eau pour plus de lisibilité.

| | | |
|--|--------------|---------------|
| - prix du m ³ | 1,08 € H.T. | 1,14 € T.T.C. |
| - surcoût énergétique par m ³ | 0,042 € H.T. | 0,93 € T.T.C. |

Ces tarifs au m³, votés par le Comité Syndical et qui apparaissent sur les factures, comprennent la rétribution du Syndicat mais aussi la redevance Agence de l'Eau pour prélèvement dans le milieu qui n'apparaît pas sur la facture.

Pour les m³ prélevés en 2023, cette redevance s'élève à 0,05528 € HT/m³.

La recette effective du Syndicat en 2023 représente donc 1,06672 € HT/m³.

o Redevance pollution domestique 2023 (rétribution de l'Agence de l'eau)

| | | | |
|-------------------------------|-------------|-------------|-----------------------------------|
| - par m ³ consommé | 0,28 € H.T. | 0,29 T.T.C. | <i>Tarif inchangé depuis 2021</i> |
|-------------------------------|-------------|-------------|-----------------------------------|

Le montant de cette redevance est fixé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et le Syndicat lui reverse entièrement les sommes encaissées à ce titre.

Cette redevance sert à financer des projets en lien avec l'eau potable. Pour plus d'info, voir en annexe le document : L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau

5.4 - Facture type INSEE – 120 m3 de consommation

Envoyé en préfecture le 05/07/2023
 Reçu en préfecture le 05/07/2023
 Publié le 05/07/2023
 ID : 026-252600853-20230629-2023_06-DE

Conformément aux indices du SISPEA, il convient de comparer les prix de l'eau 2022 et 2023.

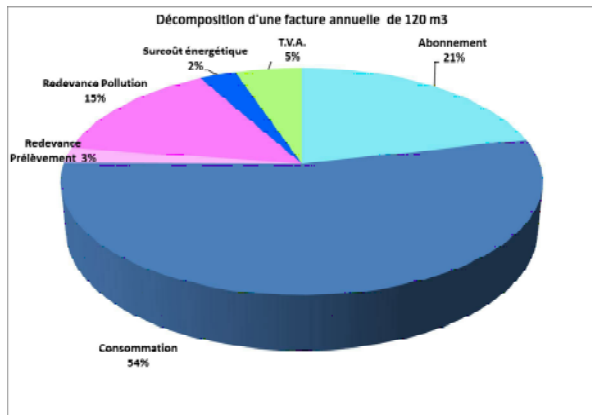
| | m3 | Prix Unitaire 2022 HT | Montant 2022 | Prix Unitaire 2023 HT | Montant 2023 | Evolution 2022/2023 % |
|--|-----|-----------------------|---------------|-----------------------|---------------|-----------------------|
| Production et distribution de l'eau | | | | | | |
| Abonnement annuel | | 47,00 | 47,00 | 49,29 | 49,29 | + 4,87 % |
| Consommation (m ³ d'eau potable) | 120 | 0,9934 | 119,21 | 1,026 | 123,12 | +3,28 % |
| Surcoût énergétique par m ³ d'eau | 120 | 0,0 | 0,0 | 0,042 | 5,04 | + 100 % |
| Sous-total "Syndicat" | | | 166,21 | | 177,45 | +6,76 % |
| Organismes Publics | | | | | | |
| Redevance Pollution | 120 | 0,28 | 33,60 | 0,28 | 33,60 | 0 % |
| Redevance Prélèvement | 120 | 0,0466 | 5,59 | 0,054 | 6,48 | + 15,88 % |
| Sous-total "Agence de l'Eau" | | | 39,19 | | 40,08 | +2,27 % |
| T.V.A. | | | | | 11,96 | +5,91 % |
| TOTAL TTC DE LA FACTURE | | | 216,70 | | 229,49 | +5,91 % |

* Au SIEPV, le prix du m³ qui apparaît sur la facture englobe la part SIEPV + la redevance prélèvement reversée à l'Agence de l'Eau. Le prix du m³ tel qu'il apparaît sur les factures en 2022 et 2023 s'élève respectivement à 1,04 € HT et 1,08 € HT.

De 2018 à 2022, le prix de l'eau fixé par le Syndicat n'a pas changé. Le montant d'une facture de 120 m3 est resté quasiment identique, aux légères variations près des redevances de l'Agence de l'eau et de la TVA.

En 2023, suite aux fortes hausses de charges, notamment énergétiques, le Syndicat a augmenté l'abonnement de 2,49€ HT par an et le m3 de 0,04€ HT. Par ailleurs un surcoût énergétique de 0,042€/HT/ m3 a été instauré pour les volumes réputés consommés en 2023. Ce surcoût n'a pas vocation à perdurer au-delà.

Au total, pour une facture annuelle type de 120 m3, la hausse représente 12,79€ TTC, dont 11,24€ reviennent au Syndicat. Le Syndicat encaisse donc 77% d'une facture type annuelle 2023. Cette hausse de 5,91% après 5 ans de stabilité reste donc très raisonnable.



5.5 - Evolution du prix TTC d'une facture de 120 m3 (2018-2023)

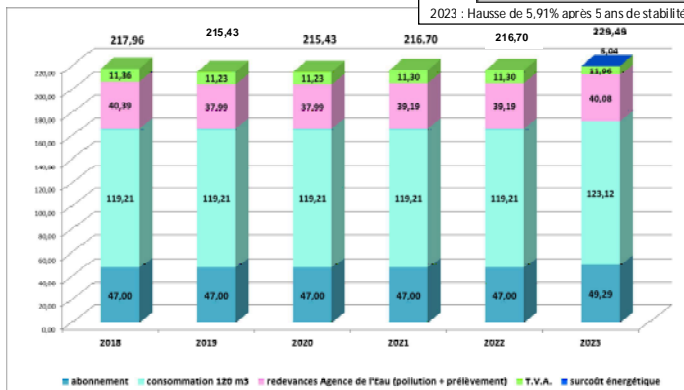
Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le 05/07/2023

ID : 026-252600853-20230629-2023_06-DE

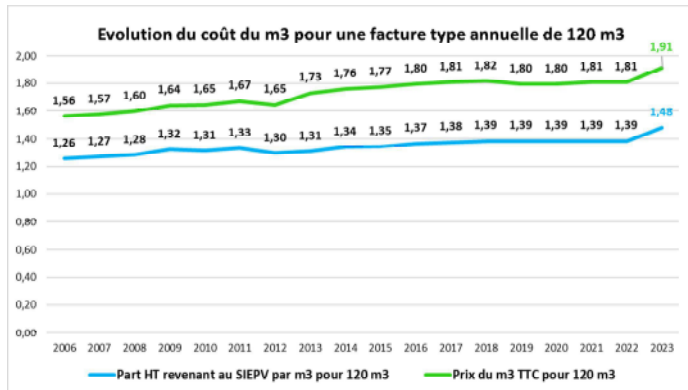
2023 : Hausse de 5,91% après 5 ans de stabilité



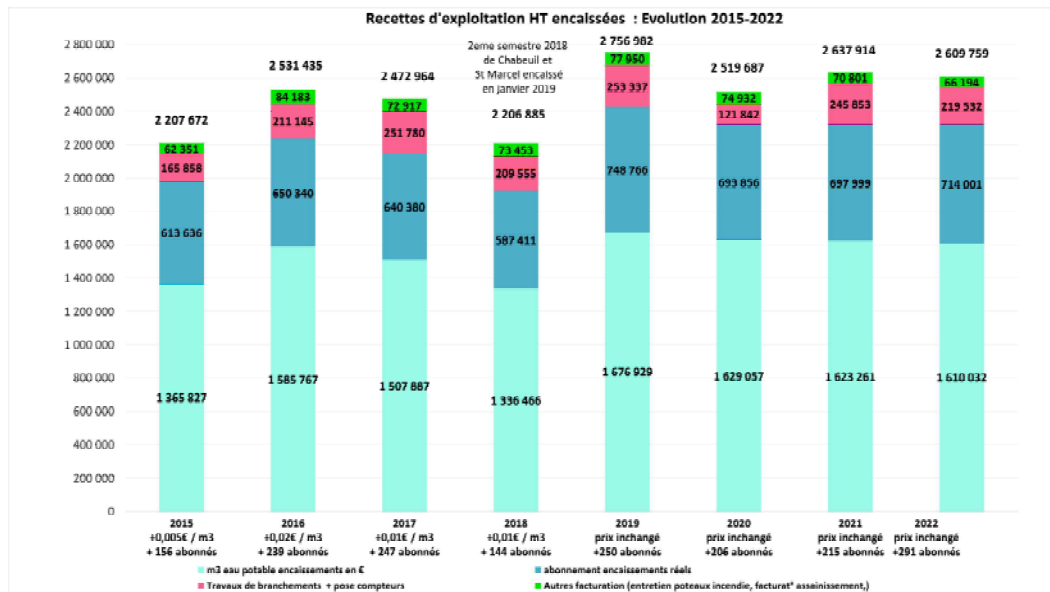
Au-delà du montant de la facture type annuelle de 120 m3, on parle aussi souvent, pour comparer des prix comparables, du coût du m3 TTC pour

En 18 ans, de 2006 à 2023, le coût du m3 TTC pour une facture de 120 m3 est passé **de 1,56 € à 1,91 €**.

Sur la même période, la part revenant au Syndicat est passée de 1,26€ à 1,48€/ m3, ce qui représentait 80,7% du coût du m3 en 2006, contre seulement 77,5% du coût du même m3 en 2023. La part revenant au Syndicat a donc diminué en proportion.



5.6 - Evolution des recettes d'exploitation encaissées 2015-2022



Exception faite de 2018 où des encaissements ont été décalés sur 2019 et ont généré un rattrapage, les encaissements sont assez stables et corrélés avec les volumes facturés.

6.1 - Un recouvrement facilité au maximum pour les abonnés

✓ Un interlocuteur unique pour le recouvrement amiable des factures

Depuis le 1er janvier 2015, une régie d'avances et de recettes a été créée pour les factures d'eau potable (et d'assainissement).

C'est désormais le Syndicat et non plus le trésor public qui gère les encaissements des factures et toutes les relances amiables. Les impayés restants sont ensuite transférés à la trésorerie pour la phase de recouvrement contentieux.

| Avantages de la régie de recouvrement | |
|---|---|
| Pour l'abonné | Pour le Syndicat |
| Un interlocuteur unique du compteur à la facture (plus de renvoi vers une ou deux trésoreries pour savoir si les factures sont payées, ...) | Réelle amélioration du service rendu à l'utilisateur |
| Remboursements plus simples et plus rapides des factures négatives et des dégrèvements. | Une plus grande autonomie et plus de réactivité dans l'émission des factures (plus les contraintes liées au système informatique de la trésorerie) |
| Nouveaux moyens de paiements : - Carte bancaire au bureau et à distance par téléphone - Télépaiement à partir du site internet du Syndicat | Traitement des encaissements plus automatisé Recouvrement plus fiable Amélioration de la trésorerie |
| Gestion davantage personnalisée des impayés | Suivi des impayés plus réguliers |

✓ Un grand nombre de modes de paiement proposés aux abonnés

La création de la régie en 2015 a également été l'occasion de mettre en place de nouveaux moyens de paiement : carte bancaire au bureau du Syndicat et télépaiement sur le site internet sécurisé du Syndicat.

| | |
|---|---|
| au bureau du Syndicat | <ul style="list-style-type: none"> - paiement par chèque - paiement par carte bancaire - paiement en espèces - possibilité de mise en place de prélèvement mensuel sur 10 mois - possibilité de mise en place du prélèvement à la facture |
| par courrier (à affranchir) | - paiement par chèque ou par Titre Interbancaire de Paiement à envoyer à Créteil |
| sur le site internet du Syndicat | - paiement par carte bancaire |
| A distance sur le compte de la régie d'encaissement | <ul style="list-style-type: none"> - paiement par virement - paiement par mandat administratif - NOUVEAU depuis l'été 2020 : paiement par carte bancaire par téléphone |

Depuis l'été 2020, il est également possible d'appeler le personnel d'accueil du Syndicat et de régler sa facture d'eau par **carte bancaire à distance**, en donnant par téléphone les informations de sa carte bancaire.

Ces informations ne sont jamais écrites, seulement tapées en direct sur le terminal de carte bancaire. Grâce au gros travail d'information du personnel d'accueil du Syndicat qui explique son mode opératoire et rassure les abonnés, ce nouveau mode de paiement rencontre un vif succès. Il permet de payer sans se déplacer et en toute sécurité.

En 2022, le paiement par carte bancaire à distance a représenté près de 1,5 fois les paiements par carte bancaire au bureau.

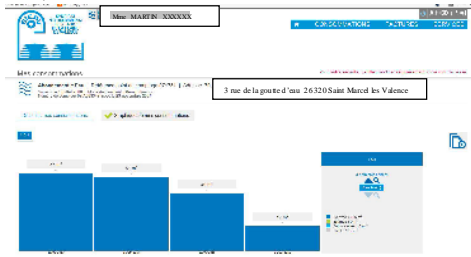
✓ Un site internet avec espace privé sécurisé

Depuis 2015, le Syndicat met à disposition des abonnés un site internet qui connectés peuvent retrouver l'historique de leurs relèves, de leurs consommations d'eau potable.

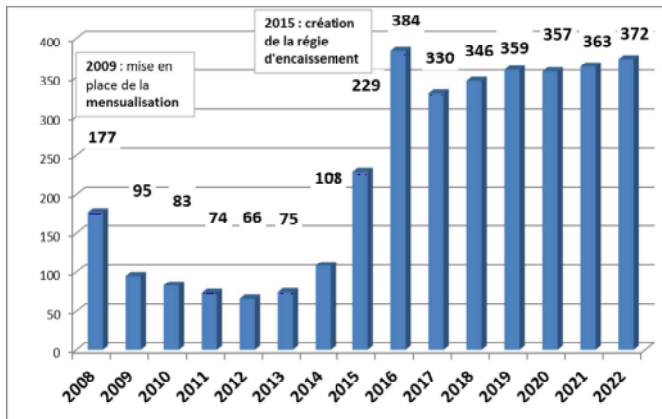


Ce site permet également aux abonnés de payer leurs factures par carte bancaire en ligne 24 heures sur 24.

Bien que toujours modeste, ce mode de paiement a représenté 5 % des encaissements des factures en 2022. Le site est appelé à évoluer encore pour permettre aux abonnés de réaliser davantage de démarches en ligne.



✓ Un nombre de délais de paiement accordés qui explose depuis 2015



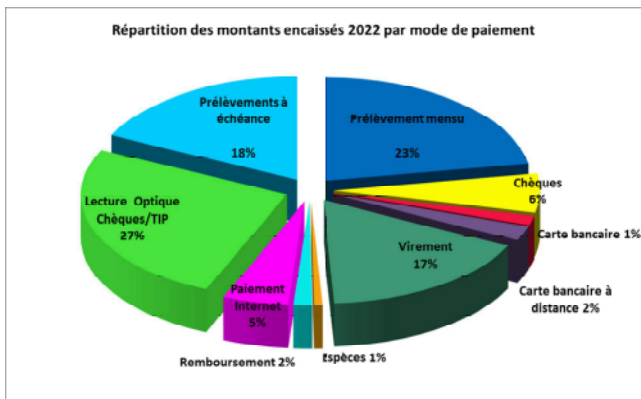
Avant même la création de la régie d'avances et de recettes en 2015, les abonnés qui en avaient besoin, pouvaient bénéficier de délais de paiements accordés tout aussi bien par le Syndicat à St Marcel les Valence que par la Trésorerie de Chabeuil.

La mise en place de la mensualisation à partir de 2009 avait permis de faire très nettement baisser le nombre de ces plans d'échelonnement de la dette suivis manuellement par le Syndicat.

Logiquement, la création de la régie en 2015 a fait repartir ce nombre à la hausse puisque le syndicat est désormais la seule entité qui encaisse les factures durant la phase amiable. La légère baisse constatée depuis 2017 est liée à l'augmentation des abonnés mensualisés et à la hausse des paiements échelonnés réalisés spontanément par les abonnés via des virements sur le compte de la régie.

Le nombre de délais de paiement reste important. Il est sans doute à corrélérer avec le montant des factures d'eau et d'assainissement qui représente de plus en plus une charge importante pour les ménages.

✓ Répartition des encaissements de la régie en 2023 et évolution par moyen de paiement



Bien qu'en baisse, l'envoi de chèque/TIP à Créteil reste le moyen de paiement privilégié des abonnés en 2022, suivi par les prélèvements (mensuels et à échéance) et les virements en hausse significative. Les paiements internet progressent doucement.

A noter la belle percée de la carte bancaire à distance mise en place en juillet 2020 et qui permet d'encaisser 1,5 fois plus en montant que la carte bancaire au bureau.

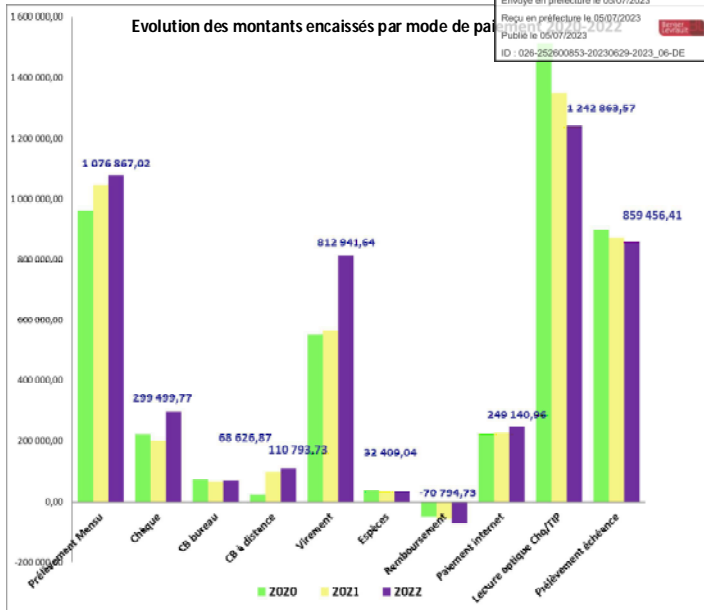
La forte progression des encaissements par chèques (+ 100 000€ entre 2021 et 2022), et dans une moindre mesure des virements (+ 250 000€ entre 2021 et 2022), s'expliquent par la facturation, nouvelle à compter de 2022, des travaux de branchements via la régie.

Le paiement de l'acompte de 50% demandé préalablement, puis du solde à l'issue des travaux, se fait souvent par chèque ou virement. Les montants en jeu sont en effet nettement plus importants que ceux des factures d'eau.

A noter que la progression des virements est générale, et pas seulement liée à la facturation nouvelle des travaux par la régie. Une fois que le compte de la régie a été créé par les abonnés dans leur espace bancaire privé, ce mode de paiement est en effet très pratique et gagne du terrain d'année en année.

En 4 ans, entre 2018 et 2022, le nombre de virement a cru de 169%, passant de 1132 virements en 2018 à 3046 virements en 2022.

Seul bémol pour les services du Syndicat : l'identification du virement et l'incrémentation du paiement ne peut pour l'instant pas être automatisée et nécessite un traitement manuel qui prend de plus en plus de temps au fur et à mesure du succès des virements. Par ailleurs, certains virements ne comportent aucune référence d'abonné ni de facture, ce qui complexifie les recherches.



✓ Des demandes d'aides financières stables

| | Nombre de demandes d'aides faites par les abonnés auprès d'organismes sociaux | Pourcentage d'abonnés ayant fait une demande d'aide |
|-------------|---|---|
| 2020 | 35 | 0,26 % |
| 2021 | 45 | 0,33 % |
| 2022 | 30 | 0,22 % |

Le nombre de demandes d'aides financières en 2022 a baissé par rapport à 2021.

Ces chiffres regroupent toutes les demandes faites, quelle que soit l'issue de la demande.

✓ Des réclamations stables et peu nombreuses

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|--------|--------|---------|--------|--------|---------------|
| Nombre de courriers de réclamation reçus | 10 | 3 | 1 | 8 | 7 | 7 |
| Taux de réclamation (réclamations par courrier) | 0,08 % | 0,03 % | 0,007 % | 0,06 % | 0,05 % | 0,05 % |

Le taux de réclamation est stable et faible. Il traduit le souci du Syndicat de prendre en compte toutes les demandes avant qu'elles ne génèrent une contestation.

Traditionnellement, les réclamations portaient sur la tarification des fuites (application de la loi Warsmann), et dans une moindre mesure, sur la réalisation ou la facturation des travaux, la relève ou la facturation de l'eau.

Depuis 2019, on note de nouvelles réclamations, effectuées par mail ou téléphone, portant aussi sur des difficultés particulières à créer un compte personnalisé en ligne sur le site du syndicat. A noter que le taux de réclamation réglementaire porte uniquement sur les réclamations reçues par courrier, et non par mail ou téléphone. Pour autant, ces dernières restent limitées, de l'ordre d'une quinzaine par an.

6.3 - Des recouvrements satisfaisants et des impayés

Envoyé en préfecture le 05/07/2023
 Reçu en préfecture le 05/07/2023
 Publié le 05/07/2023
 ID: 026-252600853-20230629-2023_06-DE

✓ Un niveau de recouvrement très satisfaisant en sortie de régie

| Part Eau TTC (Abonnement, conso, pollution, réseaux de collecte, frais) | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|---------------|---------------|---------------|--------------|--------------|-------------|
| Montant TTC facturé régie au 31/12/n | 2 746 135 | 2 721 043 | 2 671 371 | 2 859 497 | 2 895 440 | 2 911 841 |
| Montant TTC encaissé au 31 décembre (n) | 2 594 823 | 2 256 391 | 2 537 320 | 2 756 434 | 2 781 311 | 2 789 089 |
| Montant TTC impayé au 31/12/n | 151 312 | 464 652 | 134 051 | 103 063 | 114 129 | 122 752 |
| Pourcentage des impayés au 31/12/n | 5,5% | 17,1% | 5 % | 3,6% | 3,9% | 4,2% |
| Montant TTC encaissé supplémentaire au 31 décembre (n+1) | 134 106 | 435 171 | 111 481 | 83 374 | 92 981 | |
| Montant TTC restant non encaissé par la régie au 31 décembre (n+1) | 17 206 | 29 481 | 22 570 | 19 689 | 21 148 | |
| Taux d'impayés en sortie de régie avant passage en contentieux à la TP | 0,63 % | 1,08 % | 0,84 % | 0,64% | 0,70% | |

Les factures du second semestre des deux plus grosses communes, Chabeuil et Saint Marcel les Valence, sont envoyées en novembre avec une date limite de paiement en décembre. C'est ce qui explique le montant important restant à encaisser chaque fin d'année et des encaissements en partie en différé l'année suivante. Cela a été particulièrement vrai en 2018 car les dates limite de paiement du second semestre de Chabeuil et de St Marcel étaient fixées en janvier 2019.

Le taux de recouvrement en sortie de régie, avant passage en contentieux à la trésorerie (calcul SISPEA), se situe à un niveau très satisfaisant, sous les 1%. La loi Brottes interdisant les coupures d'eau pour non-paiement ne facilite pas les choses. **Le taux d'impayés en fin d'année (n) augmente doucement mais sûrement.**

✓ Une procédure de recouvrement des impayés conjointe SIEPV – Trésor Public

Le bon taux de recouvrement de sortie de régie est notamment dû :

- à la qualité du contact entre le personnel chargé du recouvrement et les abonnés, notamment en difficulté
- aux 4 relances amiables mises en œuvre par courrier (3) et téléphone (au moins 1) par le personnel du Syndicat,
- à la mise en place de nombreux délais de paiements comme vu précédemment et à leur suivi mensuel régulier.

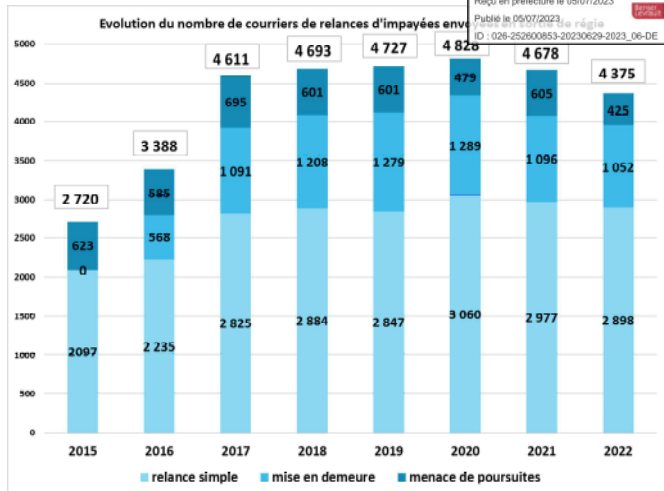
• Procédure de recouvrement amiable assurée avec assiduité par la régie du Syndicat

Le décret n° 2008-780 du 13 août 2008 prévoit l'envoi de 2 relances encadrées par des délais de 20 jours minimum. Depuis 2016, **le syndicat envoie non pas 2 courriers de relances comme demandé, mais 3.** Un courrier supplémentaire de mise en demeure est envoyé entre la relance et la lettre menaçant de poursuites judiciaires ou de coupure d'eau, sans oublier au moins 2 relances téléphoniques.

| Calendrier approximatif Nombre de mois après la facturation | Actions réalisées par le Syndicat | Délai supplémentaire laissé | Frais facturés à l'abonné | Nombre de relances envoyées en 2022 |
|--|-----------------------------------|--------------------------------|------------------------------|--|
| 1 mois après | Lettre de relance | Non spécifié | gratuit | 2 898 |
| 2 mois après | Mise en demeure | 20 jours minimum | gratuit | 1 052 |
| 2,5 mois après | Relance téléphonique | 10 jours minimum | gratuit | |
| Environ 3 mois après | Menace de poursuites judiciaires | 20 jours minimum | 10 € | 425 |
| Environ 4 mois après | Relance téléphonique | 20 jours minimum | gratuit | |
| Au moins 5 mois après | Coupure d'eau (professionnels) | | 50 € | 4 |

Au total, ces dernières années, ce sont en moyenne 4 700 courriers de relances d'impayés qui sont adressés aux abonnés, dont plus de 60% de relances simples. Seule la dernière relance, envoyée en lettre suivie, est facturée 10€ TTC. Les autres relances ne donnent lieu à aucune facturation. Les coupures d'eau ont disparu pour les particuliers.

A ces relances par courrier s'ajoutent de nombreuses relances téléphoniques que nous ne pouvons pas quantifier.



Le Syndicat a à cœur de conserver autant que possible le contact avec ses abonnés et accompagne de nombreux abonnés en difficultés financières.

- **Procédure contentieuse assurée par le Trésor Public**

Une fois toute la procédure de relance terminée, le Syndicat constitue, par rôle, un fichier d'impayés et le transmet à la trésorerie de Valence Romans Agglo chargée d'exercer les recours contentieux.

En fonction des montants dus, ceux-ci peuvent consister en des saisies bancaires ou des saisies employeurs, voire au recours à un huissier.

- ✓ **Les sommes admises en non valeurs en 2022**

Les sommes admises en non valeurs comprennent d'une part, les sommes qui n'ont pas pu être recouvrées malgré toutes les actions du trésor public et d'autre part, les créances éteintes, c'est-à-dire les effacements de dettes prononcés par le juge et qui s'imposent au syndicat.

Les montants peuvent être très variables d'une année à l'autre, notamment en fonction des redressements et des liquidations judiciaires.

Les sommes admises en non valeurs en 2022 sont plus importantes que celles des deux dernières années, mais moins importantes que d'habitude. Des admissions en non valeurs plus importantes sont attendues dans les années à venir, pour pouvoir purger les impayés des factures émises jusqu'en 2021.

A compter de 2022, les recettes d'eau du Syndicat reviennent à Valence Romans Agglo, les impayés également.

| | Montant total TTC | Dont part SIEPV HT |
|---|-------------------|--------------------|
| Créances irrécouvrables | 4 908 € | 3 729 € |
| Créances éteintes – effacement de dettes prononcé par le juge | 130 € | 101 € |
| Total non valeurs 2022 | 5 038 € | 3 830 € |
| Pour mémoire, total non valeurs 2021 | 1 044 € | 822 € |
| Pour mémoire, total non valeurs 2020 | 1 981 € | 1 511 € |

RECAPITULATIF Indicateurs de performance - ar

| | | |
|---|----------|---------------------|
| Volumen d'eau pompés dans nos forages | | |
| Volume de nettoyage filtre | | |
| Volume produit | | |
| Volumen d'eau livrée (Peyrus) | VP 098 | 1 424 735 |
| Volumen mis en distribution | VP 060 | 853 981 |
| Volumen d'eau relevés au compteur des abonnés (12 mois) | | 2 078 164 |
| Volumen passés aux bornes de puisage entre 31/12/n et 31/12/n-1 mais non facturés | | 1 667 116 |
| Surplus factures par le SIEPV mais fournis par Valence (échange d'eau) | | 5 822 |
| Total volume facturé (hors volumes exportés) | | 1 655 839 |
| Volumen d'eau vendus en gros (Bardonnec) | | 7 134 |
| Volumen d'eau vendus en gros (Chateaucoublay) | | 22 423 |
| Volumen d'eau interconnexion Money | | 5 |
| Total volumes exportés | VP 061 | 29 562 |
| Volumen consommateurs sans comptage (estimé) | VP 221 | 7 667 |
| Volumen de service du réseau (estimé) | VP 220 | 2 724 |
| Volumen comptabilisés non domestiques (sans red pollution) | VP 201 | 104 477 |
| Volumen comptabilisés domestiques | VP 063 | 1 561 358 |
| Volumen consommé autorisé | VP 180 | 1 686 218 |
| Linéaire de réseau hors branchement | VP 077 | 574 |
| Linéaire de réseau hors branchement renouvelé dans les 5 dernières années | VP 140 | 57,43 |
| Linéaire de réseau, hors branchement, renouvelé au cours de l'année | VP 141 | 4,31 |
| Taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans hors branchement | P107.2 | 2,04 |
| Indice des volumes non comptés | P105.3 | 1,81 |
| Indice linéaire des pertes en réseau (ILP) en m³ / jour / km de réseau | P106.3 | 1,83 |
| Volume annuel perdu en m ³ | | 382 938 |
| Indice linéaire de consommation (ILC) m³ vendus / km / jour | VP224 | 8,09 |
| Rendement du réseau | P104.3 | 81,58 |
| Rendement minimum à atteindre | VP226 | 66,62 |
| Nombre d'analyses bactériologiques effectuées | VP 126 | 61 |
| Taux de conformité bactériologique | P101.1 | 100,00% |
| Nombre d'analyses physico-chimiques effectuées | VP128 | 61 |
| Taux de conformité physico-chimiques | P102.1 | 100% |
| Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau | P 108.3 | 80% |
| Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau | P 108.2B | 96 |
| Nombre d'habitants desservis | D 101.0 | 28 708 |
| Nombre d'abonnés | VP 056 | 14 122 |
| Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1000 abonnés) | P 151.1 | 0,35 |
| Délai maxi d'ouverture des branchements pour nouveaux abonnés | D 151.0 | 5 jours ouvrés |
| Taux de respect du délai maximal d'ouverture de branchement (nvs abonnés) | P 152.1 | 100% |
| Abonnement service HT 2023 | VP 101 | 46,25 |
| Prix du m ³ HT 2023 (part SIEPV) | | 1 066,72 |
| Redevance pollution 2023 | VP 210 | 0,20 |
| Redevance prépolluant 2023 | VP 215 | 0,05323 |
| Total facture de 120 m ³ HT (2023) | | 217,93 |
| Total facture de 120 m³ TTC (2023) | | 229,46 |
| Prix du m³ TTC (pour fact de 120 m³ en 2023) | D 102.0 | 1,91 |
| Part HT d'une facture de 120 m³ revenant à la coll (2023) | VP 178 | 177,36 |
| Part variable d'une fact de 120 m ³ revenant à la coll (2023) | | 128,01 |
| Part fixe d'une fact de 120 m ³ revenant à la coll (2023) | VP 101 | 49,23 |
| Total des taxes et redevances dans fact 120 m ³ (2023) | VP 179 | 67,24 |
| Montant facturé des recettes d'eau 2022 (eau-abt+poll hors TVA) | VP06.6 | 2 758 198,55 |
| Montant admis ou non valeurs en 2022 (HT SIEPV + Red poll) | VP 119 | 4 498,05 |
| Abandons de créances 2021 et 2022 portant sur factures émises en 2021 | P 109.0 | 78,71 |
| Taux d'impayés sur les factures d'eau n-1 | P 154.0 | 0,71 |
| Montants travaux investissement réseaux payés en 2022 | DC 195 | 889 298,33 |

ÉDITION 2023

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

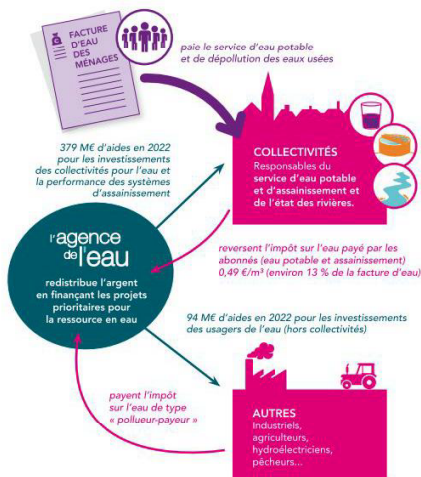
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 3,87 € TTC/m³ et de 4,30 € TTC/m³ en France*. Environ 13 % de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, spécialisé dans la protection de l'eau.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sinepa 2021.



**SAUVONS
L'EAU!**

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2022

51% des aides attribuées en 2022 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (47,3 millions €)

407 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 22,8 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 416 000 habitants.

► Pour dépolluer les eaux (156,1 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

40 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 70 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 36 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (89,4 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 65,4 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions industrielles (21,5 millions €)

6 nouveaux territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

2 opérations majeures lancées sur de grands sites industriels.

► Pour lutter contre les pollutions agricoles par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (6,6 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 30,6 millions € pour l'agriculture)

6 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Le coût moyen de ces traitements s'élève à 755 millions € par an.

30,6 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (70,5 millions €)

70,4 km de rivières restaurées et 75 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. 5 630 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 465 ha d'herbiers.

► Pour la solidarité internationale (3,67 millions €)

48 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 23 pays en développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTÉ DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

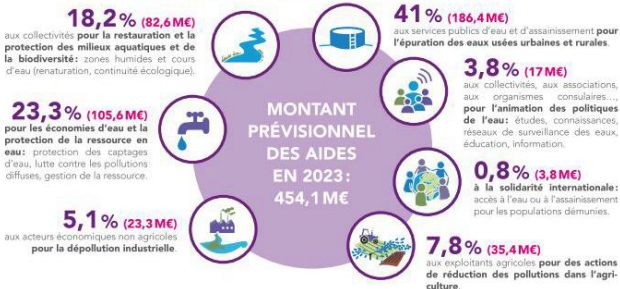
2023

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 13 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 38 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,9 € par mois pour les redevances.



Pour toutes les redevances (sauf celle sur les pesticides), les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

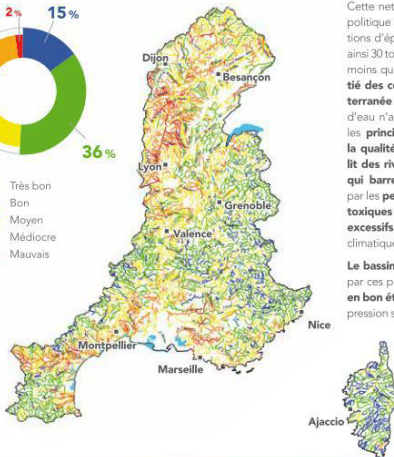
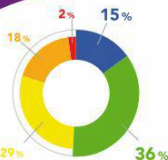


- **Solidarité envers les communes rurales** : l'agence de l'eau soutient, à des taux très préférentiels, les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond essentiellement au financement, par l'agence de l'eau, de l'office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2023 s'élève à 99,2 M€.

Découvrez le 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Données 2021



Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. **La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état.** Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages, et les seuils qui barrent les cours d'eau, les pollutions par les pesticides et les rejets de substances toxiques ainsi que les prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état.** Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes